

LEFIL

POUR TOUS CEUX QUI ONT LA PASSION DES DROITS HUMAINS
SEPTEMBRE/OCTOBRE 2013 VOLUME 43 N°005

AMNESTY
INTERNATIONAL



**CETTE
MAISON
EST LÀ POUR
LES DROITS
HUMAINS**

DANS CE NUMÉRO DU FIL



EN COUVERTURE

« Même les rats chez moi sont inquiets » : les habitants des bidonvilles du Kenya sont chassés de chez eux sans préavis. Découvrez ce qui se passe et signez notre pétition pour y mettre un terme. **PAGE 4**



LE JOUR OÙ LES BULLDOZERS SONT ARRIVÉS

Les expulsions forcées et les démolitions détruisent des milliers de vies au Nigeria. Au début de l'année, ce fléau s'est abattu sur les habitants de Badia-Est, dans l'État de Lagos. **PAGE 8**



UN SACRÉ ROUBLARD

Après le coup d'État de 1973 au Chili, l'ambassadeur Frode Nilsen a dîné avec les plus hauts responsables de la dictature militaire. Dans leur dos, il a fait passer des opposants clandestinement en Norvège. Quarante ans après, il a rencontré l'un d'entre eux. **PAGE 10**



LES UNIVERSITÉS IRANIENNES BÂILLONNÉES

Le gouvernement purge ses universités de toute pensée indépendante. Découvrez ce qui se passe et envoyez un appel en faveur de Zia, un étudiant condamné à 10 ans de prison à l'issue d'un procès inique. **PAGE 12**



MON MILITANTISME : LA PETITE RÉVOLUTIONNAIRE

Dans notre nouvelle rubrique, la chercheuse d'Amnesty sur l'Afghanistan explique que ce sont la guerre et les deuils qui l'ont amenée à militer pour les droits humains. **PAGE 13**



SRI LANKA : DITES LA VÉRITÉ

Des militants d'Amnesty en Nouvelle-Zélande expliquent pourquoi ils font pression sur leur gouvernement pour qu'il demande au Sri Lanka de répondre des violations commises dans le pays. **PAGE 14**



PRIVÉS D'OXYGÈNE

Coup de projecteur sur six nouvelles lois adoptées par le président Vladimir Poutine qui asphyxient la population en réprimant aussi bien les batailles de boules de neige que les droits des homosexuels. **PAGE 16**



« IMAGINEZ : VOUS ÊTES DANS UNE CELLULE ET VOUS ATTENDEZ D'ÊTRE PENDU »

Selwyn Strachan a passé 1 715 jours dans le couloir de la mort à la Grenade. Découvrez comment il est devenu un fervent défenseur de l'abolition de la peine de mort et signez notre pétition. **PAGE 20**

APPELS MONDIAUX

Écrire une lettre, changer une vie – toutes les informations nécessaires pour agir en faveur de personnes dont les droits humains sont menacés. **PAGE 22**

ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO NOTRE ACTUALITÉ et des nouvelles d'Égypte **EN PREMIÈRE LIGNE (PAGES 2-3)**, de **BONNES NOUVELLES (PAGE 25)** ; par quoi seront remplacés en 2015 les Objectifs du millénaire pour le développement ? (**PAGE 24**) ; Amnesty Pologne incite les jeunes à militer pour les droits humains (**PAGE 18**).

Recevoir LE FIL

LE FIL peut être téléchargé à cette adresse : www.amnesty.org/en/stayinformed/enewsletters/the-wire

Les particuliers peuvent recevoir 6 numéros annuels du FIL pour 16 £/25 \$/19 €. Pour les institutions, le tarif est de 25 £, 38 \$ ou 29 €.

Les sections et structures d'Amnesty International peuvent acquérir des exemplaires à prix réduit.

Contactez-nous par courriel wire.subscribe@amnesty.org ou par téléphone : + 44 207 413 5814/5507.

Pour rejoindre Amnesty International rendez-vous sur <http://www.amnesty.org/en/JOIN>

© Amnesty International Ltd

www.amnesty.org

Index : NWS 21/005/2013

ISSN : 1472-443X

AILRC-FR pour la version française

47, rue de Paradis - 75010 Paris

Imprimé sur papier recyclé

banbury Litho - Oxon - Royaume-Uni.

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

WIRE, Editorial and Publishing Programme, Amnesty International, International Secretariat, Peter Benenson house, 1 Easton Street London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Photo de couverture :

© Nikola Ivanovski

BIENVENUE DANS LE FIL DE SEPTEMBRE-OCTOBRE

Le militantisme est contagieux. Lorsqu'une personne a le courage de prendre position, elle en incite d'autres à suivre son exemple.

Le coup d'État du 11 septembre 1973 au Chili et les actes de torture, les disparitions, les homicides et la vague de répression qui ont suivi ont poussé des gens à se mobiliser en faveur des droits humains dans le monde entier.

Parmi eux se trouvait un diplomate norvégien qui s'est servi discrètement de ses pouvoirs officiels pour faire sortir clandestinement du pays et mettre en sécurité des Chiliens, au nez et à la barbe du régime militaire.

Quarante ans plus tard, nous lui avons organisé des retrouvailles avec un homme qui a pu grâce à lui échapper aux geôles de Pinochet. Une fois en sécurité, cet ancien prisonnier a rendu ce même service à d'autres. Il a en effet rejoint les rangs d'Amnesty et milite depuis en faveur des droits humains. Lisez leur histoire édifiante en page 10.

Ce numéro du **FIL** s'intéresse également aux expulsions forcées en Afrique (p. 4 à 9). Vous pouvez aider à mettre fin à cette crise silencieuse. Signez notre pétition, pour commencer. Puis envoyez une lettre en faveur d'une personne en danger (p. 22 et 23). Cela peut changer une vie et inciter d'autres personnes à se mobiliser, elles aussi.

Lisez **LE FIL** en ligne ainsi que nos blogs **LIVEWIRE** à l'adresse livewire.amnesty.org/fr/.



Des militants d'Amnesty envoient un SOS à l'Europe depuis l'île grecque de Lesbos, en juillet 2013. Selon des témoignages, les garde-côtes et la police des frontières grecs repoussent régulièrement les réfugiés et les migrants qui tentent d'entrer en Europe par la mer Égée et le fleuve Evros.

Signez notre pétition pour mettre fin à ces refoulements sommaires qui mettent des vies en danger, sur bit.ly/stop-pushbacks

Notre Actualité

Nouvelles de l'action et des campagnes d'Amnesty International

Amnesty Norvège – gardez le rythme

L'auteur-compositeur-interprète Jarle Bernhoft a soutenu la campagne d'Amnesty contre la peine de mort en enregistrant un « rythme de base » inspiré des pulsations du cœur humain. Pour l'aider à « garder le rythme » jusqu'à la disparition de la peine de mort, envoyez votre propre musique, danse ou vidéo via Vine ou Instagram.

Rendez-vous sur www.keepthebeatlive.no et faites passer le mot sur Twitter en utilisant [#keepthebeatlive](https://twitter.com/keepthebeatlive)

Un nouveau site Web pour les militants chinois

Notre tout nouveau site Web en chinois foisonne d'enquêtes, d'articles et de blogs sur nos actions militantes et nos campagnes mondiales. Il est actuellement bloqué par les censeurs de l'État chinois mais il constituera une source importante d'informations sur les droits humains pour les sinophones du monde entier.

Rendez-vous sur zh.amnesty.org

Expulsions forcées – cinq mesures simples

Amnesty et l'ONG de défense des droits humains Witness ont réalisé ensemble une brève vidéo satirique rappelant aux États ce qu'ils ne doivent pas faire lorsqu'ils expulsent des gens.

Visionnez-la sur bit.ly/end-FEs à partir du 23 septembre. Découvrez également notre article et notre photoreportage sur les

expulsions forcées au Kenya (page 4) et au Nigeria (page 9)

« Merci pour votre soutien ! Merci à Amnesty International, de plus en plus de gens prennent conscience des problèmes dont souffre notre pays.

Liubov Kovaliova, Bélarus, juin 2013.

L'histoire de son fils, Vlad, exécuté en avril 2011 à l'issue d'un procès inique, est parue dans le FIL de mars-avril.



Merci d'avoir fait bouger les choses !

Un grand MERCI aux quelque 100 000 militants qui ont signé notre pétition « Ici et maintenant, droits humains pour les Roms ! ». Nous avons eu l'honneur de la remettre en juin à Viviane Reding, commissaire européenne à la Justice, aux Droits fondamentaux et à la Citoyenneté, à Bruxelles, en Belgique. La pétition demandait à l'Union européenne de mettre un terme aux discriminations généralisées à l'encontre des Roms en Europe.

Lisez notre blog et visionnez notre vidéo sur bit.ly/Roma-thank-you

Sierra Leone – pétition en faveur d'un programme de soins gratuits

En avril, nous avons remis au président sierra-léonais une pétition signée par plus de 11 000 personnes dans 135 pays, qui exhorte son gouvernement à donner un cadre juridique au programme de soins gratuits FHCI (Free Health Care Initiative). L'objectif est de combattre la corruption et les erreurs de gestion grâce à une responsabilisation accrue et de faire en sorte que les femmes et les filles obtiennent réparation quand leurs droits sont bafoués.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur bit.ly/FHCI-sierra-leone

En première ligne

La longue route de l'Égypte vers l'égalité



Pendant que les autorités restaient les bras croisés, des militants portaient secours aux femmes victimes d'agressions sexuelles sur la fameuse place Tahrir, au Caire.

Par Diana Eltahawy, chercheuse sur l'Égypte à Amnesty International

En juin et juillet, quand des millions de manifestants sont descendus dans les rues en Égypte, un grand nombre de femmes et de filles ont été agressées sexuellement par des foules sur la place Tahrir au Caire et dans ses environs.

Pendant que les autorités restaient les bras croisés, des militants et des bénévoles de l'Opération contre les agressions et le harcèlement sexuels (OpAntiSH), ainsi que les Gardes du corps de la place Tahrir, un autre groupe égyptien de lutte contre le harcèlement sexuel, ont porté secours aux femmes agressées. Leurs lignes téléphoniques sonnaient jusqu'au petit matin.

Ils y étaient préparés, car le phénomène n'est pas nouveau. Les témoignages font apparaître un scénario terrifiant, maintenant bien connu. Des dizaines, voire des centaines d'hommes, armés de bâtons et de lames, entre autres, encerclent leurs victimes, leur arrachent leurs vêtements et leurs voiles, dégrafent leurs pantalons et leur tripotent les seins et les fesses.

Le 30 juin, 46 cas d'agressions sexuelles avec violence ont été recensés par les militants de l'OpAntiSH. Le lendemain, 17 autres cas ont été signalés ; parmi les victimes figuraient des femmes âgées et des fillettes dont les plus jeunes n'avaient que 7 ans. Nous avons su par la suite que 170 agressions avaient été signalées entre le 30 juin et le 3 juillet.

Ceux qui intervenaient pour faire cesser ces violences prenaient des risques importants. Beaucoup de bénévoles ont été frappés et agressés. Selon les informations reçues, l'un d'eux a souffert d'une commotion cérébrale provoquée par un coup violent à la tête, et d'autres ont dû recevoir des points de suture.

En début d'année, le Premier ministre s'est empressé de condamner ces agressions, promettant une nouvelle loi. Mi-juin, le Conseil national des femmes a envoyé au président et au Premier ministre une proposition de loi sur la violence contre les femmes. Mais rien ne semble avoir changé.

Les actes sont plus éloquentes que tous les discours. En mars, sept victimes d'agressions sexuelles commises lors des manifestations de la place Tahrir en novembre 2012 et janvier 2013 ont porté plainte auprès du parquet égyptien. Des enquêtes ont été ouvertes, mais elles n'avancent pas et, à ce jour, personne n'a eu à répondre de ces agissements.

Un avocat qui travaille sur ce dossier a indiqué à Amnesty International qu'un magistrat du parquet avait qualifié cette affaire de « non prioritaire » par rapport aux autres « crimes plus graves » dont il était en charge.

Cette attitude méprisante ne fait que renforcer la mentalité de discrimination profondément ancrée dans la société, qui rend les femmes responsables de ces agressions et met leur vie en danger. Quels que soient les événements à venir en Égypte, la route vers l'égalité est encore longue.

Lisez le blog LIVEWIRE de Diana à l'adresse bit.ly/Egypt-assaults

Les enfants d'Ismoil Bachajonov, mort des suites de tortures infligées en détention à Douchanbé, au Tadjikistan, en 2011. Sa famille mène campagne pour obtenir justice. Son épouse, Savriniso Gulova, élève seule leurs enfants. Elle nous a dit trouver du réconfort dans les paroles de son fils aîné : « Ne t'inquiète pas, maman, quand je serai grand je prendrai soin de toi, de mon petit frère et de ma petite sœur. »

Pour en savoir plus, rendez-vous sur bit.ly/return-to-torture

Journée mondiale de l'habitat le 7 octobre 2013

D'ici à 2030, 3 milliards de personnes, soit 40 % de la population mondiale, auront besoin d'un logement.

Cela veut dire qu'il faudrait construire d'ici là 96 150 logements chaque jour soit 4 000 par heure.

Source : ONU-Habitat

Semaine d'action en faveur de Juan Almonte

Juan Almonte Herrera a disparu le 28 septembre 2009 en République dominicaine. Quatre ans après, sa famille ignore toujours ce qui lui est arrivé. Joignez-vous à notre action de solidarité en sa faveur en vous prenant en photo avec un portrait de Juan dans votre ville et postez le cliché sur Tumblr. Nous ajouterons vos images à notre exposition qui aura lieu à Saint-Domingue le 28 septembre.

Rendez-vous sur <http://where-is-juan-almonte.tumblr.com/> et participez à notre appel en sa faveur en page 22

Courrier

Vous souhaitez que vos opinions et commentaires soient publiés sur cette page ? Adressez un courriel à thewire@amnesty.org

« MÊME LES RATS CHEZ MOI SONT IN

LES HABITANTS DES BIDONVILLES DU KENYA SONT CHASSÉS DE CHEZ EUX SANS PRÉAVIS OU VIVENT DANS LA PEUR PERMANENTE D'UNE EXPULSION. **LE FIL** SE PENCHE SUR CERTAINES DES CAUSES DES EXPULSIONS FORCÉES ET SUR LES MOYENS D'INTENSIFIER LA PRESSION POUR Y METTRE FIN.



INQUIETS»

Caroline Allan a vécu à City Carton, un quartier informel – ou bidonville – de Nairobi, au Kenya, pendant 30 ans. Elle y avait construit une maison, où elle vivait avec ses cinq enfants et son frère aîné. Couturière, elle confectionnait des vêtements pour les gens du quartier.

Vers 4 heures du matin, le 10 mai 2013, la famille a été réveillée brusquement par des jeunes hommes armés de pieds-de-biche, de machettes et de masses. « J'ai couru, a-t-elle raconté plus tard à Amnesty. Mon frère était malade. Quand ils sont arrivés, il est tombé. Je l'ai aidé à se relever, et on a couru. Je n'ai rien pu sauver – ils ont brûlé ma machine à coudre. »

Quelque 400 habitations ont été détruites en l'espace de deux jours. Beaucoup d'habitants ont relaté plus tard que les hommes en question démolissaient les maisons, les pillaient et frappaient les gens. Tout cela sous les yeux de quelque 170 policiers qui ont pris une part active aux expulsions en bouclant le quartier, en tirant des coups de feu à balles réelles et en faisant usage de gaz lacrymogènes pour dissuader les habitants d'approcher.

Beaucoup de gens ont trouvé refuge auprès d'amis et de parents. Ceux qui n'avaient nulle part où aller vivent désormais dans des abris fabriqués avec du bambou, des bâches en plastique et des cartons, le long d'une piste voisine. Ils n'ont plus de toilettes, ont difficilement accès à l'eau et risquent d'être inondés quand il pleut.

Caroline et ses voisins n'ont reçu aucun préavis d'expulsion – ils avaient simplement entendu des rumeurs dans un bar, la veille au soir. Aujourd'hui, ils se mobilisent pour faire valoir leurs droits, notamment leur droit à réparation.

LE LOGEMENT EST UN DROIT HUMAIN

La Constitution kenyane reconnaît le droit à un logement convenable. L'expulsion forcée reste pourtant une méthode couramment utilisée pour évacuer un terrain à Nairobi. Faute de loi l'interdisant

Une femme assise dans les décombres du quartier de City Carton. Près de 400 logements de ce quartier informel de Nairobi, la capitale kenyane, ont été détruits lors de l'opération d'expulsions forcées du 10 mai 2013. Des habitants se sont retrouvés sans abri et sans ressources.

clairement, d'autres personnes à travers le Kenya risquent de se retrouver dans la même situation que Caroline et ses voisins.

Une expulsion est dite forcée et constitue une atteinte aux droits humains si elle n'est pas conforme à une procédure légale. Le droit relatif aux droits humains prévoit des garanties spécifiques, telles qu'une véritable consultation, l'examen des solutions possibles et un délai de préavis suffisant. Les expulsions ne doivent pas avoir lieu de nuit ou par mauvais temps et personne ne doit être laissé à la rue.

« MÊME LES RATS SONT INQUIETS »

Les projets de développement urbain sont l'une des causes principales des expulsions forcées. Deep Sea est un autre bidonville de Nairobi qui compte près de 12 000 habitants, dans le secteur huppé de Westlands. Il existe toujours, en dépit des nombreuses tentatives d'expulsions.

Il est aujourd'hui à nouveau menacé en raison du projet Missing Links, un chantier de construction d'axes routiers financé par l'Union européenne. L'une de ces routes traversera Deep Sea, ce qui risque d'entraîner l'expulsion de 3 000 habitants.

Nous avons demandé à un homme s'il était inquiet. « Inquiet ? a-t-il répondu. Même les rats chez moi sont inquiets. Si nous n'avons rien à manger, eux n'auront rien non plus. »

Mais Deep Sea contre-attaque, réunissant un millier de volontaires des bidonvilles de Nairobi pour former l'Équipe de réaction rapide, laquelle collabore étroitement avec Amnesty Kenya pour s'élever contre les expulsions forcées et venir en aide aux habitants concernés (lisez le récit de John Kamau en page 6).

DES MILLIERS DE LETTRES DE SOUTIEN

Des gens du monde entier les soutiennent. Les chercheurs d'Amnesty ont récemment rencontré le gouverneur du comté de Nairobi, Evans Kidero. Celui-ci a reconnu que son bureau avait reçu des milliers de lettres et de courriels de protestation.

Nous pensons que c'est grâce à ces lettres – envoyées à la suite de la publication de notre Action urgente sur l'expulsion de City Carton – que le gouverneur a accepté de nous rencontrer.

Evans Kidero a expliqué qu'il avait chargé des représentants d'enquêter sur ce qui s'était passé et de trouver des solutions pour les personnes qui ont été

BIDONVILLES ET EXPULSIONS FORCÉES

- Plus d'un milliard de personnes vivent dans des quartiers informels ou des bidonvilles à travers le monde.
- Dans les villes africaines au sud du Sahara, 75 % de la population vit dans un bidonville.
- À l'horizon 2025, la majorité des Africains vivront en ville et non plus dans des villages.
- Les expulsions forcées sont une violation grave du droit au logement.

Sources : Conseil des droits de l'homme des Nations unies, ONU Habitat

jetées à la rue. Nous n'oublierons pas de lui rappeler ces paroles.

HALTE AUX EXPULSIONS FORCÉES

Amnesty fait campagne pour mettre fin aux expulsions forcées à travers le monde. Au Kenya, nous demandons aux autorités d'accorder à tous les habitants de City Carton un accès à une indemnité pour les violations qu'ils ont subies, et de leur proposer une solution de relogement décente. Nous les exhortons également à consulter les habitants de Deep Sea et à empêcher les expulsions contraires aux droits humains.

Avec nos partenaires locaux, nous appelons aussi la nouvelle ministre kenyane de la Propriété, de l'Habitat et de la Ville, Charity Ngilu, à adopter sans délai une loi interdisant les expulsions forcées.

Et le 7 octobre – Journée mondiale de l'habitat des Nations unies – nous rappellerons aux États que tout le monde a droit à un logement convenable. Nous publierons les résultats des recherches en cours sur City Carton et Deep Sea. Parce que ces deux quartiers sont une bonne illustration des scénarios d'expulsion observés à travers le Kenya et l'ensemble de l'Afrique (voir notre photoreportage au Nigeria en pages 8 et 9).

AGISSEZ

Aidez-nous à mettre un terme aux expulsions forcées au Kenya. Signez notre pétition à partir du 23 septembre et visionnez notre diaporama à l'adresse amnesty.org/endforcedevictions



© Nikola Ivanovski

« LEUR PROJET NE POUVAIT ABOUTIR QUE S'ILS NE NOUS CONSULTAIENT PAS »

John Kamau (en photo ci-dessus) tient un petit hôtel dans le bidonville de Deep Sea. Il a six enfants.

« J'ai rejoint une association du village appelée l'Équipe de réaction rapide. Nous échangeons des idées sur les moyens de nous opposer à la destruction de nos habitations car, dans tous les villages de Nairobi, des gens sont obligés de partir à cause de ce problème.

« Nous ne nous fions pas aux rumeurs. Nous nous téléphonons, nous tissons un réseau dans ce village et d'autres pour découvrir la vérité et trouver comment lancer une campagne.

« Nous avons commencé par voir des gens qui passaient et prenaient des photos dans la rue. Certains faisaient penser à des géomètres. Ils n'entraient pas dans les bureaux de l'administration locale et n'étaient pas accompagnés par les anciens

du village ou un responsable. Donc, nous nous sommes dit qu'il se tramait quelque chose à notre insu. Nous avons découvert qu'ils avaient des projets qui ne pouvaient aboutir que si nous n'étions pas consultés.

« S'ils viennent démolir ici, à Deep Sea, ma famille et moi serons concernés au premier chef, parce que je n'ai nulle part où aller. Mes enfants devront quitter l'école et se mettront à faire des bêtises, et ce sera un problème, même pour l'État.

« Nous avons l'impression de ne pas être traités comme des êtres humains. Nous sommes traités comme des animaux. Je voudrais que les autorités établissent leurs stratégies dans le cadre de la Constitution afin qu'elles nous traitent comme des citoyens kenyans et nous proposent des logements dans de bons quartiers où nous pourrions vivre. »



© Amnesty International



© Amnesty International

L'UNION FAIT LA FORCE

QU'EST-CE QUI A PU POUSSER DES MILITANTS MALIENS À DÉFENDRE LES DROITS DES ROMS VIVANT EN EUROPE ?

Comment réagiriez-vous si vous étiez obligé de quitter votre maison ? « Je me sentirais vraiment abandonné », répond un jeune homme, le regard planté dans l'objectif de la caméra.

Ce jeune homme prenait part à une vidéo réalisée par le réseau Jeunes d'Amnesty Mali à l'occasion de la Journée internationale des Roms, le 6 avril. Des militants d'Amnesty ont également organisé une grande manifestation à Bamako, la capitale du Mali, aux côtés de plus de 130 associations locales.

L'objectif était de sensibiliser les gens aux expulsions forcées de Roms dans les pays européens. Mais qu'est-ce qui a pu pousser des militants maliens à défendre les droits de personnes vivant à des milliers de kilomètres ?

Après tout, le Mali a déjà suffisamment de problèmes. Début 2012, un conflit armé a éclaté dans le nord, suivi d'un coup d'État dans le sud. L'état d'urgence n'a été levé qu'en juillet de cette année.

« La solidarité internationale, répond simplement Fofana Salif, coordinateur Campagnes et mobilisation à Amnesty Mali. Il y a une grande similitude entre ce qui arrive aux Roms en Europe et ce qui se passe au Mali, explique-t-il.

« Venir en aide aux Roms est l'occasion pour les associations locales de s'atteler au problème ici aussi. »

Des militants au Mali protestent contre les expulsions forcées et la ségrégation auxquelles sont en butte les Roms en Italie, en 2012.

Amnesty Mali a été créé en 1991 et compte aujourd'hui plus de 3 000 membres. Depuis 2011, les militants ont organisé trois grandes manifestations publiques sur les droits des Roms.

« Chacune d'elles a attiré plus de 2 000 personnes et nous sommes même passés à la télévision nationale, se félicite Fofana. Quand les gens d'ici ont vu ce qui arrivait aux Roms, ils en ont été très attristés et se sont sentis obligés de les soutenir.

« Nous avons également sensibilisé la presse à ce qui se passe en Europe. Ils n'arrivaient pas à croire qu'il puisse y avoir de la ségrégation dans des établissements scolaires européens. Et les expulsions forcées collectives en France, ils trouvaient cela incroyable. »

Cette méthode a produit d'excellents résultats. Amnesty Mali a fourni 1 113 signatures sur les quelque 94 500 que comptait la pétition internationale *Ici et maintenant, droits humains pour les Roms !*, remise à la commissaire européenne Viviane Reding en juillet.

Elle produit également des effets au niveau local : « Nous avons reçu une réponse de notre Premier ministre, annonçant qu'il examinerait le problème au Mali, relate Fofana.

« Le ministre de la Justice a encouragé tout le monde, y compris les Roms, à se battre pour leurs droits.

« Et le représentant du ministre du Logement a reconnu que ce qui arrivait aux Roms se produisait également au Mali, et qu'il fallait se montrer solidaires. »

Visionnez la vidéo d'Amnesty Mali à l'adresse bit.ly/Mali-solidarity



LE JOUR OÙ LES BULLDOZERS SONT ARRIVÉS

« ILS ONT RUINÉ MA VIE, ILS L'ONT FICHUE EN L'AIR. »
FRIDAY OGUNYEMI

Les habitants de Badia-Est n'oublieront jamais le jour où les bulldozers sont arrivés. Le samedi 23 février 2013, ils ont assisté à la démolition de leurs maisons et de leurs commerces dans l'État de Lagos, au Nigeria. Ils n'ont même pas été autorisés à récupérer leurs vêtements et leurs effets personnels.

Au moins 266 maisons et commerces de ce quartier informel – ou bidonville – ont été rasés. Près de 2 237 foyers et 9 000 personnes ont été touchés. La zone a été rasée pour accueillir un nouvel ensemble immobilier où les personnes qui ont perdu leur maison n'auront vraisemblablement pas les moyens d'habiter.

Les expulsions et les démolitions de grande ampleur ont détruit la vie de milliers de personnes au Nigeria. Le plus souvent, les autorités ne leur ont proposé aucune indemnisation ni solution de relogement.

Amnesty demande l'arrêt de toutes les expulsions collectives au Nigeria jusqu'à ce que l'État adopte une loi interdisant les expulsions forcées.

AGISSEZ

Pour actualiser vos informations sur la campagne et en savoir plus, rendez-vous sur [facebook.com/ainigeria](https://www.facebook.com/ainigeria)



L'épouse de Paul attendait des triplés. Elle était enceinte de huit mois lorsque leur maison a été démolie, le 23 février. Selon Paul, elle s'est évanouie sous le choc et a accouché avant terme. Elle vit désormais avec leurs quatre fils dans la pièce unique habitée par ses parents et d'autres proches. Elle a des problèmes de santé. Paul, qui a 38 ans et travaille comme transporteur, dort sous un pont. « Je vais voir ma femme et mes enfants de temps en temps, mais j'ai honte d'aller là-bas sans argent. Si j'en avais, j'aurais loué un appartement, parce que les bébés ont besoin de moi », a-t-il confié.



Ci-dessus : Friday Ogunyemi dans l'abri où il vit depuis la démolition de sa maison. « Ils m'ont chassé de chez moi avec ma fille de cinq ans et mon fils de trois ans. Les policiers ont dit qu'ils nous tireraient dessus si nous rentrions dans la maison. Avant la démolition, j'avais une maison que j'avais construite et une autre que j'avais héritée de mon père. J'étais propriétaire de toilettes publiques, je louais des chambres. Avec le loyer, je pouvais nourrir mes enfants et les envoyer à l'école. Ils ont ruiné ma vie, ils l'ont fichue en l'air. Ils nous traitent comme si nous n'étions pas des Nigériens. C'est nous qui avons voté pour eux, mais voilà qu'ils détruisent la vie des pauvres. »





À gauche : Bimbo Osobe, 55 ans, a perdu sa maison et sa source de revenus le 23 février et dort désormais dehors, sous une moustiquaire. Elle se bat pour obtenir des réparations pour tout ce que les habitants ont perdu.

« Ils ne nous ont absolument pas prévenus. Ils sont arrivés avec des masses, et tous les policiers étaient armés. Je louais des chambres chez moi ; j'avais deux boutiques où je vendais des boissons. Vous savez ce que c'est de perdre un enfant pour une mère ? C'est ce que j'ai ressenti ce jour-là. Quand il pleut, j'attends que la pluie s'arrête, et quand la pluie s'arrête, je vais chercher de l'eau chaude ou du thé. Mes enfants ne vivent plus avec moi ; j'en ai envoyé trois dans le nord et un à Agbara. Je ne veux pas que mes enfants subissent la souffrance que j'endure actuellement. »



Un bulldozer démolit des habitations à Badia-Est, le 23 février 2013.

Ci-dessous : Un policier brandit un gourdin pendant le démantèlement. Selon les témoignages d'habitants rencontrés par Amnesty, des policiers lourdement armés ont encadré le démantèlement et roué de coups plusieurs personnes qui tentaient de résister.



Bimbo Osobe et d'autres habitants de Badia-Est s'adressent aux médias lors d'une manifestation devant les bureaux du gouverneur de l'État de Lagos (25 février 2013).



UN SACRÉ ROUBLARD

APRÈS LE COUP D'ÉTAT DE 1973 AU CHILI, L'AMBASSADEUR FRODE NILSEN DÎNE AVEC LES PLUS HAUTS RESPONSABLES DE LA DICTATURE MILITAIRE. DANS LEUR DOS, IL FAIT PASSER DES OPPOSANTS CLANDESTINEMENT EN NORVÈGE. PAR MARIANNE ALFSEN ET FELIX MEDIA

Oslo, Norvège, 25 juin 2013 : C'est l'un de ces moments où le temps semble s'arrêter. Une rencontre entre deux hommes dont les vies se sont croisées dans des circonstances dramatiques, voilà près de 40 ans.

« Vous m'avez aidé à fuir le Chili », dit Victor Hormazabal, 67 ans, en serrant doucement la main de Frode Nilsen.

L'ancien diplomate, bientôt nonagénaire, retient ses larmes lorsqu'il comprend que Victor est l'un des centaines de Chiliens qu'il a aidés à fuir les tortionnaires et les bourreaux du général Augusto Pinochet après le coup d'État de 1973.

Connu pour le vif intérêt qu'il témoignait à chacune des personnes auxquelles il est venu en aide, Frode est visiblement attristé de ne pas se souvenir du cas particulier de Victor.

Mais Victor, lui, se souvient. Du moindre détail de cette opération de sauvetage, dans laquelle Frode a joué un rôle clé.

Valdivia, Chili, novembre 1973 : « *Qu'est-ce que vous savez sur les armes ?* », interroge une voix furieuse. Derrière le bandeau qu'il a sur les yeux, Victor reconnaît son tortionnaire. C'est le lieutenant qui a mené son premier interrogatoire, lorsqu'il a été arrêté, plusieurs semaines auparavant. Il fait tomber les six balles de son revolver sur la table, en remet une dans le barillet et pointe le canon sur la tête de Victor.

« *Où sont les armes ?* », reprend-il. « *Je n'en sais rien* », répond Victor. Le pharmacien de 27 ans, membre du Parti socialiste et responsable de la section locale du syndicat du personnel hospitalier,

n'a pas connaissance d'un prétendu projet d'enlèvement visant des familles de militaires afin d'obtenir des armes et de monter un contre-coup d'État.

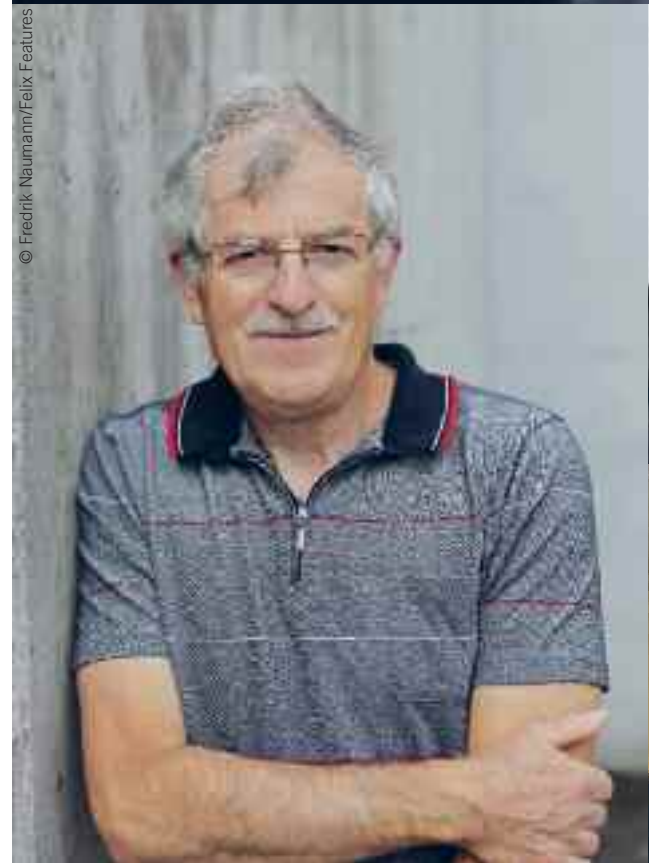
Bruit du barillet. Chambre vide. « Où sont les armes ? », hurle le tortionnaire. « Je n'en sais rien », répète Victor. Bruit du barillet. Chambre vide. À quatre reprises, le barillet tourne. Puis son tortionnaire s'interrompt subitement.

« Au début, on a peur. Puis on ne pense plus qu'à la survie. On arrive à un point où le corps peut tout encaisser », relate Victor. Il a toujours de légères marques sur le front, aux endroits où ses bourreaux plaçaient les électrodes.

Oslo, septembre 1973 : « *Les Chiliens fêtent le coup d'État comme les Norvégiens ont fêté le 8 mai 1945 [le dernier jour de l'occupation de la Norvège par les nazis]* », rapporte August Fleischer, alors ambassadeur de Norvège au Chili. Il est soulagé qu'il y ait à nouveau du fuel domestique dans la capitale, Santiago.

Le Premier ministre norvégien, Trygve Bratteli, est furieux. Alors que d'autres ambassades ont ouvert leurs portes aux réfugiés, August Fleischer refuse. La situation est embarrassante pour le gouvernement travailliste.

Frode Nilsen, diplomate chevronné, est dépêché au Chili en qualité d'émissaire spécial chargé des questions d'asile, avec pour mission d'apporter une aide politique aux victimes de persécutions. Ayant passé trois ans dans l'Espagne du général Francisco Franco, il parle espagnol et a déjà porté secours à des opposants.



© Fredrik Naumann/Felix Features



© Fredrik Naumann/Felix Features

« On m'a donné une grande latitude », se souvient Frode, laissant entendre qu'il a contourné la plupart des règles de la diplomatie pour mener à bien sa mission. « J'avais le ministre des Affaires étrangères de mon côté, mais je veillais à ne pas risquer d'être expulsé. Si l'on m'avait forcé à quitter le pays, je n'aurais plus pu aider personne. Je me suis donc arrangé pour nouer des liens avec les bonnes personnes, celles qui prennent les décisions », raconte-t-il.

Il dîne même avec le général Augusto Pinochet et son épouse, Lucía Hiriart. Au cours du repas, il a l'audace de demander directement à Pinochet de l'aider sur une affaire. « Plus tard, lors d'une réception diplomatique, Pinochet m'a fait signe d'approcher et a déclaré aux gens qui se trouvaient à côté de lui : "Messieurs, voici l'homme qui veut sauver le monde". »

« Quand mon père s'adresse à vous, vous avez l'impression qu'il n'est là que pour vous. Vous sentez que vous comptez. C'est pour ça que les gens l'ont écouté, c'est comme ça qu'il a gagné le soutien des gens qui avaient du pouvoir », explique sa fille, Randi Elisabeth Nilsen.

« Chaque personne a de la valeur. Il ne faut jamais l'oublier, insiste Frode. J'étais un sacré roublard », ajoute-t-il en riant.

De novembre 1973 à septembre 1974, il a obtenu un quota de 100 réfugiés autorisés à gagner la Norvège. Il examinait méticuleusement chacun des dossiers qui lui étaient soumis par un réseau de contacts. « J'ai choisi ceux qui avaient le plus besoin de notre aide », explique Frode Nilsen.

En détournant l'attention des sentinelles en faction à l'entrée de l'ambassade ou en se liant d'amitié avec elles, il fait entrer et sortir furtivement des gens. Il suffit parfois qu'une voiture franchisse assez lentement les grilles de l'ambassade pour permettre à des personnes dissimulées à l'extérieur de courir derrière, accroupies, sous le nez des sentinelles, et de se mettre ainsi en sécurité sans bruit.

« Mon premier secrétaire se débrouillait comme un chef dans le réseau de ruelles », se souvient Frode. Ils parvenaient ainsi, raconte-t-il, à conduire des opposants à l'aéroport et à les embarquer sur des vols Scandinavian Airlines à destination d'Oslo.

En 1975, Frode Nilsen retourne au Chili en qualité d'ambassadeur, un poste qu'il occupera à nouveau de 1988 à 1992. Il peut alors mettre à profit un décret disposant que certains prisonniers politiques peuvent être libérés s'ils obtiennent un visa pour un autre pays.

Prison de Santiago, 1975 : « Vos amis norvégiens me tarabustent pour que je vous fasse sortir », explique l'homme guindé et tiré à quatre épingles assis face à Victor. « Mais je ne connais personne en Norvège ? » Il se creuse la tête. Qui est ce Frode Nilsen qui prétend pouvoir l'aider à sortir

En haut : Frode Nilsen, ancien ambassadeur de Norvège au Chili.

En bas à gauche : Victor Hormazabal.

À droite : Le général Augusto Pinochet en 1987.

En bas à droite : C'est l'un de ces moments où le temps semble s'arrêter. Une rencontre entre deux hommes dont les vies se sont croisées dans des circonstances dramatiques, voilà près de 40 ans. Frode Nilsen, ancien ambassadeur de Norvège au Chili, réalise que Victor Hormazabal fait partie des nombreuses personnes qu'il a aidées à échapper à Augusto Pinochet dans les années 1970.

de prison ? Où il a parfois été obligé de boire l'eau des toilettes et de manger du pain moisi oublié dans les cellules ?

Les « amis » de Victor en question appartiennent au Groupe 6 d'Amnesty à Oslo, qui l'a adopté comme « son » prisonnier d'opinion. L'évêque de Valdivia a reçu ensuite une lettre lui demandant s'il peut faire quelque chose pour éviter la peine capitale à Victor. Après sept semaines d'angoisse, sa peine a été commuée en prison à perpétuité et il a retrouvé le sommeil.

« J'étais sceptique, mais j'ai décidé de faire confiance à Frode. Il avait l'air de se préoccuper sincèrement de mon cas », se souvient Victor.

Par deux fois, Pinochet rejette sa demande d'autorisation de déplacement. Plus tard, Victor apprend que Mónica Madariaga – alors ministre de la Justice du Chili, cousine de Pinochet et auteure de la tristement célèbre loi d'amnistie de 1978, qui met encore nombre de partisans du régime à l'abri des poursuites – a glissé sa requête dans une pile de courriers que Pinochet a signés sans y accorder plus d'attention.

Frode confirme que Mónica Madariaga était bien l'un de ses contacts les plus précieux. « Je suis parvenu à la convaincre de m'aider, raconte-t-il. Le soutien que j'ai reçu d'Amnesty a également été inestimable. Quand je négociais, c'était bien que ma requête ait l'appui d'Amnesty. »

En mars 1977, Victor Hormazabal a atterri à Oslo. Dans sa poche, il avait les noms de ses soutiens norvégiens, parmi lesquels le chef du Groupe Ljan d'Amnesty à Oslo, Carl Halse. Il a aidé Victor à décrocher un emploi à l'école de sciences vétérinaires de Norvège, où il a travaillé jusqu'à son départ à la retraite, il y a peu. Il reste un membre actif d'Amnesty Norvège.

Oslo, 1982 : Victor n'en croit pas ses yeux. La lettre dit que Ramona Alborno de Carril, « sa » prisonnière d'opinion d'Argentine, a été relâchée. Voilà quatre ans que son groupe local d'Amnesty fait campagne pour sa libération. Donner quelque chose en retour, cela fait du bien.



© Julio Etchart



© Fredrik Naumann/Felix Features

LES UNIVERSITÉS IRANIENNES BÂILLONNÉES

« Les universités sont la voix du peuple, et c'est pourquoi ils essaient de les réduire au silence », a déclaré récemment un étudiant iranien à des chercheurs d'Amnesty en Turquie. Comme tant d'autres étudiants, il a été contraint à l'exil pour échapper aux persécutions et pour ne pas se trouver exclu de l'enseignement supérieur. Leurs histoires témoignent de la purge des universités par l'État iranien, qui veut y éliminer toute pensée indépendante et toute dissidence.

Étudiant en ingénierie, Zayed Ziaoddin Nabavi, surnommé Zia, purge une peine de 10 ans de prison en Iran. Dans la plupart des pays, ses « crimes » ne seraient pas qualifiés d'infractions. Mais son histoire est emblématique de celle des nombreux étudiants militants pris dans l'étau de l'appareil répressif iranien.

Zia a été arrêté en juin 2009 après avoir participé à une grande manifestation organisée à la suite des résultats contestés de l'élection présidentielle. Il a été frappé pendant son interrogatoire, puis condamné au terme d'un procès fondamentalement inique.

Depuis sa prison, il a composé un poème adressé au juge. En voici un extrait : « L'étrange sentence, que vous m'infligez... la justice et l'équité piétinées. »

« IL N'Y A PLUS DE PLACE POUR LA RÉSISTANCE »

Les tentatives d'étouffement de la dissidence dans l'enseignement supérieur se sont multipliées après l'élection de Mahmoud Ahmadinejad à la présidence du pays en 2005. Son gouvernement a fait un usage croissant de mesures radicales permettant aux universités de suspendre et renvoyer des étudiants pour leurs activités militantes ou leurs croyances.

Sa réélection controversée en 2009 a déclenché des manifestations de grande ampleur. Les forces de



© Campaign for Equality

sécurité ont fait des descentes dans les universités et les foyers d'étudiants à travers le pays, tuant au moins sept étudiants et procédant à des arrestations massives. Des dizaines de publications et d'associations étudiantes ont également été interdites.

Ancien étudiant à l'université de Téhéran, Sahar Rezazadeh a résumé la situation en ces termes : « Il n'y a plus de place pour la résistance dans les universités. »

LES LIBERTÉS DES UNIVERSITAIRES MUSELÉES

Les autorités s'en prennent également aux universitaires dont les opinions sont jugées « suspectes ». Les universités ont renvoyé, mis à la retraite forcée et intimidé des dizaines d'enseignants. Beaucoup ont été arrêtés et poursuivis en justice.

Cette tendance s'est intensifiée au cours des 30 dernières années, avec l'exclusion ou le renvoi de milliers d'étudiants. Ils appartenaient à des minorités, étaient devenus militants ou avaient exprimé des « opinions inacceptables ».

Beaucoup sont victimes de la détermination des autorités à « islamiser » l'enseignement supérieur. Cette politique s'est traduite par des suppressions de cours, la séparation des étudiants et des étudiantes, l'exclusion des femmes de certaines matières, et par des sanctions visant notamment les femmes qui dérogent aux stricts codes vestimentaires et de conduite.

DES « AVEUX » ARRACHÉS SOUS LA TORTURE

Beaucoup d'étudiants ont été torturés et condamnés pour des « infractions » floues lourdement sanctionnées.

Étudiant à l'université Amir Kabir de Téhéran, Ehsan Mansouri a été condamné à 22 mois de prison à la suite de son arrestation en 2007. Il a raconté avoir été torturé pendant 13 jours jusqu'à ce qu'il « avoue ». Devant la cour, il a voulu se plaindre auprès du juge :

« Je lui ai dit que je voulais poursuivre les services de renseignement parce que j'avais été torturé. Il m'a rétorqué qu'il m'enverrait à l'isolement si je troublais l'ordre dans la salle d'audience. »

Militante des droits des femmes et membre de la plus grande association étudiante d'Iran, Behareh Hedayat purge actuellement une peine de 10 ans de



© DR



À gauche en haut : Behareh Hedayat, membre de la Campagne pour l'égalité organisée en Iran.

En bas : Majid Tavakkoli

Ci-dessus : Zia Nabavi

prison, notamment pour « outrage au président » et « collusion en vue de porter atteinte à la sécurité nationale ».

En avril 2012, elle disait sa tristesse d'être incarcérée dans une lettre ouverte : « Vous voyez votre vie qui vous passe à côté. »

Lauréat du Prix des étudiants norvégiens pour la paix en 2013, Majid Tavakkoli a été arrêté en décembre 2009 après avoir pris la parole lors d'un rassemblement étudiant pacifique. Le lendemain, une agence de presse officielle publiait une photo de lui portant des vêtements de femme, manifestement pour l'humilier.

Près de 450 hommes ont répliqué en postant sur Internet des photos d'eux arborant des voiles de femme, certains brandissant des pancartes sur lesquelles était inscrit « Nous sommes Majid » (regardez-les à l'adresse bit.ly/We-Are-Majid). Majid a été condamné à neuf ans de prison et s'est vu interdire de quitter l'Iran ou de poursuivre ses études.

À l'approche de la rentrée universitaire, nous appelons les autorités nouvellement élues d'Iran à protéger les droits des étudiants et des professeurs d'université et à obliger les membres des forces de sécurité qui commettent des violations des droits humains à rendre des comptes.

AGISSEZ

Aidez-nous à obtenir la libération de Zia Nabavi : toutes les informations nécessaires se trouvent dans l'Appel mondial en sa faveur en page 23.

LA PETITE RÉVOLUTIONNAIRE



© Horia Mosadiq

Chargée de recherches sur l'Afghanistan à Amnesty, Horia Mosadiq a figuré récemment dans une exposition de photographies sur les femmes afghanes au Royaume-Uni. Elle a expliqué au FIL que c'est la guerre et la perte d'êtres chers qui l'ont amenée au militantisme.

Je suis née à Hérat, en Afghanistan, peu après le coup d'État de juillet 1973. Mon père, qui avait été gouverneur dans le gouvernement afghan avant le régime communiste, m'appelait « ma petite révolutionnaire ».

Je me souviens que ma mère portait des minijupes et nous emmenait au cinéma. Ma tante allait à l'université et faisait seule le voyage en bus entre Kaboul et Hérat. Tous les vendredis, nous faisons de grands pique-niques.

Le malheur s'est abattu sur l'Afghanistan après la révolution de Saur, en 1978. Nous nous sommes cachés dans la cave, mais nous entendions le bruit des armes. Les communistes ont jeté mes frères en prison et sont venus chercher mon père à deux reprises.

En 1982, la vie est devenue très dure pour ma famille. Les écoles étaient attaquées, les enseignants abattus et les étudiants empoisonnés. Souvent, mon père nous annonçait que des amis à lui avaient « disparu », avaient été tués, ou avaient fui. La peur était omniprésente, et c'était extrêmement dur pour mon père.

Il nous a installés à Kaboul quand j'avais neuf ans. Mais il y est mort du cancer. Notre vie a changé. Mon frère, qui avait 16 ans, a été enrôlé de force dans l'armée. Mes frères aînés ont fui le pays.

J'ai pu finir ma scolarité et je suis allée à l'université de Kaboul étudier le journalisme, mais la guerre civile a éclaté en 1992. L'université s'est transformée en champ de bataille. Les différentes factions moudjahidin se disputaient le pouvoir et pilonnaient les zones habitées. Notre maison a été touchée par un tir de roquette qui a tué mon plus jeune frère. Vous pouviez être pris pour cible pour n'importe quel motif, voire sans aucune raison.

Je me suis mariée, j'ai eu ma fille et je suis partie pour le Pakistan. J'y ai trouvé un travail où j'ai fait du reportage sur l'Afghanistan.

En 2002, nous sommes retournés à Kaboul après la chute du régime taliban.

La ville n'était plus qu'un tas de ruines. Les talibans étaient partis, mais les gens avaient toujours peur.



© Horia Mosadiq

Amnesty International venait d'ouvrir un bureau à Kaboul. J'ai déposé une candidature et obtenu un poste. Puis, en 2008, on m'a proposé de devenir chargée de recherches sur l'Afghanistan à Londres pour Amnesty, et nous y sommes partis avec mon mari et mes trois enfants.

Je voudrais travailler pour la Cour pénale internationale et l'amener à envisager d'ouvrir une enquête sur les crimes de guerre commis en Afghanistan afin que leurs auteurs, quel que soit le régime sous lequel ils ont agi depuis 1978, soient traduits en justice. Tant que ces gens-là graviteront dans les cercles du pouvoir, rien ne changera en Afghanistan.

Extrait de *If I can be a voice*, exposition réalisée par la British Afghan Women's Society et Amnesty International Royaume-Uni. Rendez-vous sur britishafghanwomen.org.

Ci-dessus : Horia à Téhéran, en Iran, à l'occasion d'une visite à sa sœur, qui y était réfugiée en 1991.

SRI LANKA DITES LA VÉRITÉ

À L'HEURE OÙ LE SRI LANKA SE PRÉPARE À ACCUEILLIR UNE RÉUNION DES DIRIGEANTS DU COMMONWEALTH, DES SYMPATHISANTS D'AMNESTY FONT PRESSION SUR LEURS GOUVERNEMENTS DANS LE MONDE ENTIER POUR QU'ILS DEMANDENT À CE PAYS DE RENDRE DES COMPTES SUR LES VIOLATIONS PRÉSENTES ET PASSÉES. DES MILITANTS D'AMNESTY NOUVELLE-ZÉLANDE EXPLIQUENT POURQUOI CETTE DÉMARCHE EST IMPORTANTE À LEURS YEUX.

Louisa Palairet s'estime heureuse de pouvoir venir en aide à d'autres personnes en toute sécurité, depuis sa maison de Hawke's Bay, en Nouvelle-Zélande, sans avoir à redouter des persécutions.

Elle a commencé à militer en 1978, année de son adhésion à un groupe local d'Amnesty International. En 2013, le groupe s'est attelé au cas de Prageeth Eknaligoda, un journaliste et détracteur du gouvernement qui a disparu le 24 janvier 2010.

« Son épouse Sandya a énormément de courage, a confié Louisa. Nous avons la possibilité d'ajouter nos voix à la sienne et à de nombreuses autres de par le monde, sans courir de risques pour notre sécurité. »

Quoiqu'elle s'indigne de voir qu'un pays affichant un aussi triste bilan en matière de droits humains que le Sri Lanka ait pu être autorisé à accueillir la réunion des dirigeants du Commonwealth en novembre, Louisa estime que l'on peut tourner l'événement à notre avantage.

« Amnesty doit y voir une occasion de mettre en avant la question des droits humains et de faire un peu de battage, a-t-elle poursuivi.

« Il faut harceler le gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour qu'il presse le gouvernement du Sri Lanka de dire la vérité. »

CHANCEUX D'ÊTRE ENCORE EN VIE

Nirupa George avait quatre ans quand sa famille et elle ont quitté le Sri Lanka, en 1983, fuyant les pogroms qui ont causé la mort de centaines de Tamouls et qui, aux yeux de beaucoup, ont marqué le début de la guerre civile. « Nous avons la chance d'en avoir réchappé et d'être toujours en vie », a déclaré Nirupa.

Elle vit aujourd'hui à Auckland, où elle est avocate pour les réfugiés depuis deux ans, mais elle continue de suivre de près la situation au Sri Lanka.



Louisa Palairet et Tony Johnson, membres d'Amnesty International à Hawke's Bay, compulsent un dossier sur le journaliste sri-lankais Prageeth Eknaligoda, porté disparu.

« Nous écrirons aux autorités du Sri Lanka et sensibiliserons l'opinion à l'histoire de Prageeth. Nous mettrons le temps qu'il faudra, jusqu'à ce que nous obtenions une réponse sincère. »

Louisa Palairet

« Il faut continuer à parler du Sri Lanka. Dès l'instant où l'on arrêtera, la question sera enterrée. »

Un sujet de préoccupation pressant est la réunion du Commonwealth à venir. Nirupa soutient fermement qu'elle ne devrait pas avoir lieu au Sri Lanka en raison des atrocités qui y ont été et sont encore commises.



Himali et son époux, Ian McInnes, à pied d'œuvre au Sri Lanka, en 2007.

« Ce serait incroyable de pouvoir dire un jour que le Sri Lanka est un pays où TOUS les citoyens ont la garantie que leurs droits fondamentaux sont respectés, sont libres d'exprimer publiquement leurs inquiétudes, sont autorisés à participer à l'élection démocratique de leurs dirigeants et peuvent attendre transparence et justice de la part de leur gouvernement. »

Himali McInnes

« En acceptant de se rendre à une réunion là-bas, les gouvernements montrent qu'ils sont prêts à fermer les yeux sur ces atrocités, a-t-elle souligné.

« Les gouvernements étrangers doivent se positionner. S'ils ne le font pas, ils laissent entendre que l'on peut commettre des violations des droits humains, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité – sans avoir à rendre de comptes. »

Un avis partagé par Rahwa Adhanom, une étudiante d'Auckland qui est arrivée en Nouvelle-Zélande du Soudan avec sa famille éthiopienne en 1998. « Cela ferait un tort considérable aux droits humains qu'une réunion de cette importance ait lieu dans un pays à l'histoire glaçante, avec un gouvernement qui continue de s'en laver les mains », a-t-elle commenté.

UNE LETTRE À LA REINE

C'est la projection, en juin, du film *No Fire Zone* de Callum Macrae à Auckland, qui a convaincu Richard Green, membre d'Amnesty de longue date, de passer à l'action. Ce film, qui met en évidence les violations commises à la fin de la guerre au Sri Lanka, l'a tellement révolté qu'il a immédiatement pris la plume.

« Je savais qu'il y avait eu des atrocités au Sri Lanka, a-t-il relaté, mais les attaques évidentes sur des civils et des hôpitaux sont tout bonnement abominables. Aucun dirigeant impliqué dans de telles violations ne devrait échapper à la justice. »

Dans ses courriers, Richard incitait tous les dirigeants – y compris la reine Elizabeth II, chef du Commonwealth – à visionner le film et à réclamer l'ouverture d'une enquête internationale exhaustive et impartiale sur les crimes commis par les deux parties au conflit.

Il encourage tous les gens à suivre son exemple et à écrire à leurs responsables politiques locaux pour leur faire savoir que ce sujet mérite leur attention.

© Amnesty International



Richard Green et son épouse, Jeanette Miller, recevant un prix récompensant leur travail exceptionnel en faveur des droits humains, à l'occasion de la réunion annuelle d'Amnesty Nouvelle-Zélande, en 2012.

« Je suis rentré assez secoué après la projection du film et je me suis dit qu'il fallait tout de suite que j'écrive une lettre à mon député et aux dirigeants de tous nos partis politiques – et j'ai aussi inclus la reine. »

Richard Green

© Amnesty International



Rahwa Adhanom recueille des signatures pour une pétition d'Amnesty, à Auckland, en 2012.

« Si le Sri Lanka accueille la réunion du Commonwealth, cela entachera la réputation de ce sommet historique »

Rahwa Adhanom

DES ASPIRATIONS COMMUNES

Himali McInnes n'avait qu'un an quand elle a quitté le Sri Lanka. Elle vit en Nouvelle-Zélande depuis 20 ans mais se rend régulièrement au Sri Lanka, où elle travaillait pour les Nations unies lorsque la guerre a brusquement pris fin.

Sa principale inquiétude est que la population tamoule du pays ne bénéficie pas des mêmes droits que la majorité cingalaise dont elle fait partie. « Les Tamouls vivent au Sri Lanka depuis 2 000 ans ; ils sont Sri-Lankais et rien d'autre, a-t-elle déclaré. J'ai travaillé dans le nord-est du pays et j'ai vu de mes yeux le calvaire que vivaient de nombreux civils tamouls. J'ai souvent été frappée par nos aspirations communes : le fait que nous voulons tous une vie meilleure pour nous-mêmes et nos familles. »

Le souhait de Himali pour le Sri Lanka, qui est aussi celui de tant de militants à qui nous avons parlé là-bas, est clair : « Ce serait incroyable de pouvoir dire un jour que le Sri Lanka est un pays où TOUTS les citoyens ont la garantie que leurs droits fondamentaux sont respectés, sont libres d'exprimer publiquement leurs inquiétudes, sont autorisés à participer à l'élection démocratique de leurs dirigeants et peuvent

attendre transparence et justice de la part de leur gouvernement. »

La réunion du Commonwealth pourrait permettre de faire un pas dans cette direction si les dirigeants prennent position en exhortant le Sri Lanka à dire la vérité sur les violations qu'il s'est jusqu'à présent soigneusement appliqué à dissimuler.



Nirupa George (deuxième en partant de la gauche) en compagnie de quelques enseignants de l'association Poonga, qui vient en aide aux migrants tamouls, à Auckland, en Nouvelle-Zélande.

« La communauté internationale doit se positionner. Si elle ne le fait pas, elle laisse entendre que l'on peut violer les droits humains sans avoir à rendre de comptes. »

Nirupa George

RUSSIE

© REUTERS/Alexander Demianchuk



: PRIVÉS D'OXYGÈNE

Des vagues de protestation ont accompagné le retour de Vladimir Poutine au poste de président de la Fédération de Russie en mars 2012. Depuis, le Parlement a adopté tellement de nouvelles lois réduisant les libertés civiles que certains le surnomment désormais « l'imprimante folle ». Le FIL se penche sur six de ces lois qui entravent la liberté des citoyens de se réunir et d'exprimer leurs opinions.

FINIES LES BATAILLES DE BOULES DE NEIGE

La législation sur les rassemblements publics, déjà sévère, a été modifiée en juin 2012. C'était la première d'une série d'atteintes aux libertés civiles observées l'année dernière. Cet amendement relevait nettement le plafond de la peine maximale encourue pour la violation de cette législation. Les contestataires peuvent désormais se voir infliger une amende allant jusqu'à 9 600 dollars des États unis. Les autorités ont également créé une nouvelle infraction : « présence ou circulation collective simultanée de personnes dans l'espace public. » Certains l'ont plus tard tournée en dérision en déposant officiellement des demandes de dérogation « pour fêter un anniversaire ». Pour ridicule qu'elle soit, cette nouvelle législation a déjà été utilisée par la police de Saint-Petersbourg afin de disperser des jeunes qui faisaient une bataille de boules de neige ainsi qu'un rassemblement express pour une bataille de polochons.

LÉGALISATION DE L'HOMOPHOBIE

Une autre loi signée par Vladimir Poutine en juin de cette année a été qualifiée d'homophobe par Amnesty. Elle interdit aux particuliers et aux associations de « faire la propagande des relations sexuelles non traditionnelles auprès des mineurs » et de « promouvoir l'égalité, dans la société, des relations sexuelles traditionnelles et non traditionnelles ».

Toute personne, y compris étrangère, vue en train d'enfreindre cette loi encourt une amende pouvant monter jusqu'à 3 000 dollars des États unis. Les citoyens étrangers risquent l'arrestation et l'expulsion. Les actes de discrimination, de harcèlement et d'agression visant les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) se sont multipliés en Russie ces derniers temps, et des manifestations pacifiques de LGBTI ont été dispersées.

En juillet, quatre ressortissants néerlandais ont été brièvement placés en détention en vertu de cette loi pour avoir réalisé des interviews filmées de gays et de lesbiennes.

La police antiémeute marche en rang lors d'une manifestation contre Vladimir Poutine à Saint-Petersbourg, en Russie, le 15 septembre 2012.

ACCUSATIONS ARBITRAIRES DE TRAHISON ET D'ESPIONNAGE

Le marquage au fer rouge des ONG en tant qu'« agents de l'étranger » a été aggravé par une nouvelle loi sur la trahison et l'espionnage, adoptée en novembre 2012. Celle-ci donne une définition très large de la trahison et ouvre la voie à des interprétations arbitraires de la part des autorités. Le risque que des poursuites soient engagées en vertu de cette loi est très réel, étant donné que certains hauts fonctionnaires, dont le président Poutine lui-même, continuent d'alléguer que les ONG russes de défense des droits humains servent les intérêts de puissances étrangères.

MENACES DE POURSUITES POUR DIFFAMATION

Beaucoup de hauts responsables russes sont sensibles aux critiques et accusent souvent leurs détracteurs de diffamation. Cette infraction est passible de lourdes peines. L'ancien président Dimitri Medvedev avait dépénalisé la diffamation mais le président Poutine est revenu sur cette décision peu après, en juillet 2012. C'est une lourde menace qui pèse sur les personnes qui critiquent les représentants du gouvernement, qui peuvent décider de les poursuivre pour diffamation.

LES ONG QUALIFIÉES D'« AGENTS DE L'ÉTRANGER »

Une loi de juillet 2012 exige des ONG qu'elles s'enregistrent en tant qu'« agents de l'étranger » si elles reçoivent des fonds d'autres pays et participent à des « activités politiques », ce qui est vague. Ce texte stigmatise les ONG et les défenseurs des droits humains. Une ONG qui ne s'enregistre pas s'expose à de lourdes amendes, ses activités sont suspendues et ses responsables encourrent des peines de prison. Les bureaux d'Amnesty à Moscou et d'autres ONG internationales ont été inspectés en mars. Les cibles les plus fréquentes sont les ONG de défense des droits humains qui critiquent haut et fort les autorités russes, mais des clubs de pêche et des associations de défense de l'environnement ont également été officiellement enjoins de s'enregistrer en tant qu'« agents de l'étranger ».

LES PUSSY RIOT « BLASPHEMATOIRES »

En mars 2012, trois membres du groupe punk féministe Pussy Riot ont été arrêtées pour « hooliganisme motivé par la haine religieuse » après avoir interprété une chanson engagée dans une cathédrale de Moscou. Le 17 août, elles ont été condamnées à deux ans de prison.

Plus de 50 000 Russes ont signé une lettre de soutien sur Internet en leur faveur. Pour autant, un sondage d'opinion a montré que la plupart des Russes voyaient dans la prestation des Pussy Riot une forme de hooliganisme et de profanation.

Le droit international relatif aux droits humains est pourtant clair : la liberté d'expression s'étend à l'expression pacifique de sa personnalité, même si elle est jugée choquante ou de mauvais goût.

En réaction à l'affaire des Pussy Riot, et dans un but dissuasif, un nouveau projet de loi a été adopté en septembre 2012 qui érige en infraction « l'insulte aux croyances et aux sentiments religieux, la profanation d'objets religieux et sacrés, de lieux de culte et de droits religieux ». Le texte est entré en vigueur en juin 2013.

L'artiste sibérien Artem Loskoutov, qui a peint une Vierge à l'enfant, où tous les deux portent des cagoules à la manière des Pussy Riot, risque d'être poursuivi en vertu de cette loi. S'il est traduit en justice et reconnu coupable, il pourrait encourir de lourdes amendes, voire une peine de prison.

AGISSEZ

Le 7 octobre verra le départ de la flamme des Jeux olympiques d'hiver, qui auront lieu en Russie, et l'anniversaire du président Poutine. Aidez-nous à marquer cette journée en signant notre pétition réclamant l'abrogation de ces lois répressives et davantage d'oxygène pour le peuple russe. Rendez-vous à l'adresse bit.ly/room-to-breathe.

UNE PETITE RÉVOLUTION PAR LES CHEMINS DE TRAVERSE

ANNA KOULIKOVSKA RACONTE AU FIL COMMENT, À FORCE DE DÉBATS ET DE NUITS BLANCHES, AMNESTY POLOGNE A TROUVÉ DE NOUVEAUX MOYENS D'INCITER LES JEUNES À MILITER POUR LES DROITS HUMAINS.

Nous avons lancé le projet Éducation pour la dignité humaine (E4HD) en 2010 avec de nombreux doutes. Le but était assez simple : sensibiliser et inciter les jeunes à lutter contre les violations des droits humains, facteurs de pauvreté.

Mais, pour ce faire, nous avons dû utiliser un nouvel outil : la méthode participative. Séduisante en apparence, elle était aussi très déroutante et très différente de la manière dont nous avons mené nos projets de sensibilisation aux droits humains jusque-là.

Au début, nous avions des doutes, nous débattions, et il nous est même arrivé de passer des nuits blanches. C'était comme si l'on vous disait : « Quittez l'autoroute et prenez ce chemin de traverse à la place. » Il fallait remonter loin en arrière, aux fondamentaux de la sensibilisation, laisser derrière nous nos vieilles méthodes et nos vieux manuels, et repartir de zéro en nous fondant sur les expériences individuelles.



LE PROJET ÉDUCATION POUR LA DIGNITÉ HUMAINE

- incite les jeunes à découvrir comment les violations des droits humains font sombrer les gens dans la pauvreté et comment le militantisme et le respect des droits humains permettent de lutter contre celle-ci ;
- utilise la méthode participative, une manière pertinente, durable et modulable d'aborder l'éducation aux droits humains ;
- s'appuie sur trois manuels d'éducation aux droits humains (disponibles à l'adresse <http://goo.gl/EtHQ5>) et une plate-forme d'apprentissage interactive : www.RespectMyRights.org ;
- a jusqu'à présent été mis en œuvre par Amnesty dans les pays suivants : Afrique du Sud, Burkina Faso, Ghana, Italie, Kenya, Malaisie, Maroc, Népal, Philippines, Pologne, Sierra Leone, Slovaquie, et Zimbabwe ;
- a formé 5 155 éducateurs et enregistré la participation de 35 537 jeunes jusqu'à présent.

Pour en savoir plus ou participer à votre tour, envoyez un courriel à hre@amnesty.org

CRÉER DES PASSERELLES

Notre action s'est articulée autour de deux axes : poser des questions et trouver un langage commun pour sensibiliser les jeunes à la question de la pauvreté. Nous avons revu entièrement notre matériel éducatif et demandé à des groupes de jeunes de différents pays ce qu'ils pensaient de la dignité, de la pauvreté et des droits humains.

Quand nous avons démarré les séances de formation locales, nous n'avons pas utilisé de programme ou de matériel prédéfinis. C'étaient les expériences, les connaissances et l'engagement des participants qui nous guidaient. Nous n'étions plus ni des formateurs, ni des enseignants, mais des animateurs essayant de créer des passerelles entre des expériences personnelles dans les hémisphères nord et sud.

Plus nous pratiquons la méthode participative, mieux nous la comprenons. Et les résultats sont arrivés. « Grâce aux ateliers, je me suis rendu compte que, si je voulais faire quelque chose pour les autres, il fallait que je m'investisse dans la vie publique. Et, surtout, que je devais commencer par moi-même », a confié Natalia, une élève de 15 ans.

Mateusz, un enseignant de 29 ans, nous a raconté : « La nouvelle méthode m'a permis de redynamiser mes séances de formation. J'ai l'impression de pouvoir recommencer à enseigner à l'école. »

Un volet important du projet a été la conception du portail en ligne [RespectMyRights.org](http://www.RespectMyRights.org). Inspiré des réseaux sociaux, c'est un excellent moyen pour les jeunes du monde entier d'entrer en contact, d'apprendre et de passer à l'action.

DES PARTENARIATS STIMULANTS

La conclusion de partenariats autour du projet était essentielle et nous avons entamé une collaboration étroite avec des confrères d'Amnesty en Afrique du Sud et en Sierra Leone. Des déplacements en Afrique ont été l'occasion de voir que la méthode participative pouvait être employée dans le monde entier.

Par exemple, nous avons vu des pièces de théâtre dans des bidonvilles sur des problèmes concrets liés à la pauvreté, comme l'accès à l'éducation. En montrant que des solutions fondées sur les



Ci-dessus : Des élèves participent à la campagne contre les expulsions forcées en Afrique. Ils joignent leurs mains pour représenter des toits de maisons. Pologne, mars 2012.

À gauche : Spectacle organisé pour un atelier d'éducation aux droits humains à Freetown, en Sierra Leone, en 2011.

À droite : « L'éducation est un droit humain et droits humains = moins de pauvreté » : des élèves en Pologne participent à la semaine d'action mondiale pour l'éducation, en novembre 2012.



droits humains sont possibles, ces pièces peuvent inciter les gens à devenir des acteurs du changement dans leur entourage. Elles nous ont d'ailleurs inspirés, nous aussi.

UNE PETITE RÉVOLUTION

Trois ans plus tard, le projet a eu des retombées considérables : en Pologne, on a dénombré 74 écoles partenaires, 20 012 jeunes participants, 542 séances de formation dans les établissements scolaires, 792 « démultiplicateurs » formés pour guider leurs pairs et 224 manifestations.

Le plus beau résultat a été la reconnaissance de la méthode participative comme un moyen efficace de développer Amnesty dans sa globalité. Elle est désormais reprise dans l'ensemble de nos actions, dont le militantisme, la planification et l'évaluation.

Nous pouvons aujourd'hui regarder dans le rétroviseur et dire que le chemin de traverse valait la peine d'être emprunté, parce que cette façon de travailler a révolutionné notre approche de tout ce que nous faisons.

SURVIVRE AU COULOIR DE LA MORT

« IMAGINEZ : VOUS ÊTES DANS UNE CELLULE ET VOUS ATTENDEZ D'ÊTRE PENDU »

SELWYN STRACHAN A PASSÉ 1 715 JOURS DANS LE COULOIR DE LA MORT À LA GRENADE, AVANT D'ÊTRE FINALEMENT RELÂCHÉ EN 2009, AU TERME DE 26 ANS DE PRISON. IL A RACONTÉ AU FIL POURQUOI CETTE EXPÉRIENCE A FAIT DE LUI UN FERVENT PARTISAN DE L'ABOLITION DE LA PEINE CAPITALE DANS SON PAYS ET À TRAVERS LES CARAÏBES.

Pourquoi êtes-vous opposé à la peine de mort ?

Des innocents peuvent être – et ont été – condamnés à mort et exécutés.

J'ai été détenu dans le couloir de la mort à la prison de Richmond Hill, à la Grenade, de 1986 à 1991. En décembre 1986, j'ai été déclaré coupable de 11 chefs d'accusation pour homicide et condamné à mort par pendaison avec 13 autres personnes, qui étaient comme moi d'anciens responsables du gouvernement ou de l'armée. Amnesty a qualifié notre procès de « manifestement et fondamentalement inique ». La peine capitale était obligatoire à l'époque et nos condamnations ont été confirmées le 12 juillet 1991.

J'ai passé 1 715 jours dans le couloir de la mort et les 31 derniers jours ont été les plus durs. Les autorités pénitentiaires ont monté la potence dans les 72 heures qui ont suivi la décision du 12 juillet. La potence n'était pas loin de nos cellules. Imaginez : vous êtes dans votre cellule, vous attendez d'être pendu, et vous entendez les coups de marteau

incessants des ouvriers qui travaillent fébrilement à l'installation de la potence.

Les derniers jours, nous avons appris que les cinq premiers d'entre nous allaient être préparés pour la potence. Un des cinq est venu dans ma cellule pour me dire quelques mots d'adieux. Je me souviens très bien lui avoir dit : « Tiens bon, même si c'est la fin. » J'étais encore persuadé que quelqu'un interviendrait pour empêcher notre exécution.

À l'issue d'une campagne internationale énergique, à laquelle ont participé Amnesty et d'autres organisations de la Grenade et d'ailleurs, nous avons été graciés et condamnés à la prison à perpétuité, alors que la perpétuité n'était pas prévue par la législation grenadienne.

Qu'est-ce que le nouveau réseau Greater Caribbean for Life, qui milite contre la peine de mort, représente à vos yeux ?

Il a fait du bon travail dans des conditions difficiles. N'oubliez pas qu'il intervient dans une région où aucun des pays anglophones n'a encore aboli la

peine de mort. Par ailleurs, 27 % des homicides commis dans le monde se produisent ici, alors que nous ne représentons que 8,5 % de la population mondiale.

Le réseau ([facebook.com/GCFLife](https://www.facebook.com/GCFLife)) est une excellente tribune pour échanger des informations et des idées afin de faire avancer la cause abolitionniste. Certains abolitionnistes très impliqués et déterminés y participent, et j'ai énormément de respect pour eux, comme Camelo Campus Cruz, de la Coalition portoricaine contre la peine de mort, ou Leela Ramdeen, de la Commission catholique pour la justice sociale, à Trinité-et-Tobago.

Quels sont vos motifs d'inquiétude au sujet de la peine de mort à la Grenade ?

Nous avons l'impression que rien ne bouge. Même si nous sommes abolitionnistes dans la pratique depuis 35 ans, nous n'avons pas voté les résolutions des Nations unies appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort. C'est assez paradoxal.

La peine capitale n'est plus obligatoire [la loi disposait que les personnes qui avaient commis certains crimes, comme un homicide, étaient obligatoirement condamnées à mort, même en cas de circonstances atténuantes]. Les bases nécessaires à l'abolition définitive de la peine capitale à la Grenade sont donc en place. Il ne manque que la volonté politique et une communication adéquate sur le sujet.

Selwyn Strachan lors d'une visite à Amnesty International à Londres, au Royaume-Uni, en 2010.

© Amnesty International



Que faites-vous pour faire évoluer les mentalités au sujet de la peine de mort ?

Je me donne énormément de mal pour sensibiliser les médias. C'est un travail de longue haleine.

Si l'opinion est largement favorable à la peine de mort ici, c'est parce que le volet éducatif de la campagne n'est pas encore totalement opérationnel. Or, c'est un élément essentiel. Mais les piètres conditions sociales et économiques dans lesquelles vivent encore les habitants des Caraïbes jouent également un rôle capital.

Néanmoins, je crois que le vent commence lentement à tourner. Ces 10 dernières années, les tribunaux ont pris des décisions historiques : dans l'affaire Pratt et Morgan, en Jamaïque, et dans l'affaire Hughes et Spence, à Sainte-Lucie. Ces deux affaires ont restreint les possibilités de recours à la peine capitale, même si elles ne l'ont pas abolie. C'est un pas dans la bonne direction.

Quels ont été les effets sur votre vie et sur votre action militante du soutien d'Amnesty par le passé et de la campagne en cours pour l'abolition de la peine capitale ?

Le soutien d'Amnesty a joué un rôle considérable pour moi, compte tenu du fait que j'ai été emprisonné pendant 26 ans, dont presque cinq dans le couloir de la mort.

Dans mon cas, Amnesty n'a jamais vacillé dans sa campagne inlassable contre la peine de mort. L'organisation a réclamé ma libération et celle de mes codétenus du couloir de la mort car nous étions

incarcérés depuis des années à la suite d'un procès n'ayant pas respecté les normes reconnues internationalement en matière de droits humains. Le rôle d'Amnesty dans mon sauvetage a grandement contribué à mon engagement actuel contre la peine de mort.

Avez-vous un message à faire passer aux détenus condamnés à mort et aux militants qui œuvrent pour qu'il n'y ait plus d'exécutions nulle part dans le monde ?

Oui, mon message tient en peu de mots. À ceux d'entre vous qui sont dans le couloir de la mort : gardez la foi, ne perdez pas espoir, la Coalition mondiale contre la peine de mort (www.worldcoalition.org/fr/index) est à l'œuvre pour vous sauver la vie.

Et aux militants qui œuvrent pour qu'il n'y ait plus d'exécutions nulle part dans le monde : poursuivez votre action remarquable et courageuse. Continuez à vous sacrifier pour les autres. Ce faisant, vous appliquez de manière concrète et constructive ce slogan fort : ARRÊTEZ LE CRIME, PAS LA VIE !

AGISSEZ

La Journée mondiale contre la peine de mort a lieu le 10 octobre. Signez notre pétition à l'adresse www.amnesty.org/fr/death-penalty

LA PEINE DE MORT DANS LES CARAÏBES ANGLOPHONES

La peine capitale est maintenue dans la législation de tous les pays anglophones des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Guyane, la Grenade, la Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Trinité-et-Tobago.

La peine capitale est dans la plupart des cas prononcée pour meurtre et appliquée par pendaison. La trahison et le terrorisme sont des infractions passibles de la peine capitale dans certains pays.

La Grenade n'a procédé à aucune exécution depuis 1978 et est considérée comme un pays abolitionniste dans la pratique.

Pour les personnes déclarées coupables d'homicide à la Barbade et à Trinité-et-Tobago ou de trahison à la Barbade, la seule sentence possible est la mort (la peine de mort est obligatoirement prononcée).

La dernière exécution qui a eu lieu dans la région est celle de Charles Laplace, pendu à Saint-Kitts-et-Nevis en 2008.

APPELS MONDIAUX

AGISSEZ POUR LES PERSONNES EN DANGER

Amnesty lance des appels mondiaux en faveur de personnes qui sont en danger ou ont subi des atteintes aux droits humains. Vous trouvez dans le texte de chaque appel tous les éléments nécessaires pour exiger un changement ou exprimer votre soutien.

ÉCRIRE POUR LES DROITS DÉCEMBRE 2013

Miriam López, une mère de quatre enfants qui a été torturée par des soldats mexicains, est en droit d'obtenir justice. Sultani Acıbuca, une grand-mère, risque d'être jetée en prison parce qu'elle a publiquement appelé à la paix en Turquie. Abubakar Umarr Bunu, âgé de 15 ans, est maintenu en détention au Nigeria alors

même qu'un tribunal a ordonné sa remise en liberté en janvier. Ce ne sont là que quelques-unes des personnes qui ont besoin de votre aide.

Voulez-vous vous joindre aux centaines de milliers de gens à travers le monde qui vont écrire une lettre en leur faveur ?

Voulez-vous leur envoyer un message de solidarité ? Pour participer à *Écrire pour les droits* du 6 au 16 décembre ou pour organiser une action de rédaction de lettres, contactez le bureau d'Amnesty International dans votre pays ou soyez à l'affût des informations complémentaires que nous publierons dans le prochain numéro du FIL.

Pour trouver le bureau d'Amnesty International dans votre pays rendez-vous sur <http://www.amnesty.org/fr>



BÉLARUS PAVEL SELIOUN

CONDAMNÉ À MORT

Pavel Selioun, âgé de 23 ans, a été condamné à mort le 12 juin par le tribunal régional de Hrodna, au Bélarus, pour le meurtre de sa femme et de son amant, en août 2012. Son avocat a déposé auprès de la Cour suprême un recours qui sera examiné le 17 septembre 2013. Il est actuellement incarcéré à Minsk, la capitale du pays, dans un centre de détention pour condamnés à mort.

Étudiant à l'université d'État du Bélarus, Pavel Selioun n'avait jamais été condamné. Il a déclaré avoir commis ces crimes sous l'empire de ses émotions, par jalousie.

Le Bélarus est le seul pays d'Europe qui procède encore à des exécutions. En 2012, au moins trois hommes y ont été exécutés. À la connaissance d'Amnesty International, trois condamnations à mort y ont été prononcées depuis le début de 2013. Les condamnés à mort ne sont informés de leur exécution que quelques instants avant l'application de la sentence. Ils sont abattus d'une balle dans la nuque ; parfois, une seule balle ne suffit pas. Le corps n'est pas rendu à la famille, qui n'est souvent informée de l'exécution qu'après celle-ci, et le lieu d'inhumation est tenu secret, ce qui ne fait qu'accroître la douleur des proches.

Veillez écrire au président Alexandre Loukachenko en bélarussien, en russe, en anglais ou dans votre propre langue pour lui demander de commuer la peine de Pavel Selioun ainsi que celles de tous les autres condamnés à mort au Bélarus. Demandez-lui



© DR

d'instaurer immédiatement un moratoire sur le recours à la peine capitale. Adressez vos appels à :

President Alyaksandr Lukashenka
Administratsia Prezidenta Respubliki Belarus
ul. Karla Marksa 38
Minsk 220016
Bélarus

Fax : +375 17 226 06 10/ +375 17 222 38 72
Courriel : contact@president.gov.by
Formule d'appel : Dear Mr President, / Monsieur le Président,

SRI LANKA RAGIHAR MANOHARAN

JUSTICE POUR LES ÉTUDIANTS ASSASSINÉS

Ragihar Manoharan, 20 ans, fait partie des cinq étudiants tamouls tués par les forces de sécurité sri-lankaises à Trincomalee le 2 janvier 2006.

Les étudiants bavardaient sur le front de mer quand les passagers d'un rickshaw motorisé ont lancé sur eux une grenade, blessant au moins trois d'entre eux. Entre 10 et 15 policiers en uniforme, appartenant semble-t-il à la Force d'intervention spéciale, une unité antiterroriste de la police, ont alors surgi. Ils ont fait monter les étudiants blessés dans leur jeep et les ont frappés à coups de crosse avant de les jeter sur la route où, selon un témoin, ils ont été abattus.

Les forces de sécurité ont d'abord soutenu que les cinq étudiants avaient été tués par la grenade. Or, une autopsie a permis d'établir qu'ils avaient été abattus à bout portant, d'une balle dans la tête pour trois d'entre eux.

L'arrestation, selon des informations récentes, de 12 membres de la Force d'intervention spéciale dans le cadre de cette affaire ne présume en rien du sérieux de l'enquête. Les 12 mêmes hommes avaient été arrêtés en 2006 puis relâchés peu après, faute de preuves semble-t-il. Aucun haut gradé ne figure parmi les policiers arrêtés. Afin que soient établies les responsabilités réelles dans cette affaire, Amnesty International espère que, en cas de preuves suffisantes, toute personne soupçonnée d'avoir ordonné ces meurtres sera traduite en justice, quel que soit son rang.

Veillez écrire au président du Sri Lanka pour lui demander de veiller à ce qu'une enquête



© DR

indépendante et efficace soit ouverte sur l'assassinat de Ragihar Manoharan et des quatre autres étudiants, et à ce que les responsables présumés soient traduits en justice. Rappelez-lui que la famille de Ragihar Manoharan mérite de connaître la vérité sur son sort. Adressez vos appels à :

President Mahinda Rajapaksa
Presidential Secretariat
Colombo 1
Sri Lanka

Fax : 0094 11 244 6657
Courriel : prsec@presidentsoffice.lk / lalith@icta.lk
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

ÉTHIOPIE CONSEIL ÉTHIOPIEN DES DROITS HUMAINS (EHRCO)

ENTRAVES À LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

Doyen des ONG de défense des droits humains en Éthiopie, le Conseil éthiopien des droits humains (EHRCO) voit son action fortement entravée par des dispositions législatives répressives depuis 2009.

Créé en 1991, l'EHRCO surveille les violations des droits humains, rassemble des informations et mène des actions de plaidoyer et d'éducation à ces droits.

En janvier 2009 le gouvernement a adopté la Loi sur les sociétés et associations caritatives. Cette loi, qui vise officiellement à réglementer les activités de la société civile, entrave gravement l'action, l'administration et le financement des organisations de défense des droits humains, notamment en interdisant que plus de 10 % de leur financement provienne de l'étranger. Ces mesures ont eu de très graves conséquences sur ces organisations.

Du fait de cette loi, les comptes bancaires de l'EHRCO ont été gelés en décembre 2009. L'EHRCO a ainsi subi une perte de près de 566 000 dollars des États-Unis et été contraint de fermer neuf de ses 12 bureaux et de supprimer plus de 50 postes.

Cette loi interdit aussi aux ONG d'allouer plus de 30 % de leur budget aux « activités administratives », qui pourraient inclure la réunion d'informations sur les violations des droits humains, l'offre d'une assistance juridique gratuite, les actions de plaidoyer et d'autres activités essentielles.

Elle a également créé une Agence des sociétés et associations caritatives dotée de pouvoirs discrétionnaires étendus sur les ONG. L'Agence peut notam-



ment obliger les ONG à divulguer des informations telles que des témoignages de victimes et de témoins de violations, qui se retrouvent ainsi en danger.

Depuis de nombreuses années, les autorités éthiopiennes se montrent hostiles aux activités de l'EHRCO. Des membres de son personnel ont été harcelés, menacés, agressés et arrêtés.

Veuillez écrire aux autorités pour leur demander de débloquer immédiatement les comptes

bancaires de l'EHRCO et de modifier la Loi sur les sociétés et associations caritatives afin de supprimer les restrictions qui pèsent sur les organisations de défense des droits humains.

Adressez vos appels à :

Prime Minister Hailemariam Desalegn
P.O. Box 1031
Addis Ababa
Éthiopie
Fax : +251 11 155 20 20 / +251 11 551 4300
/ +251 11 551 1244

Formule d'appel : Dear Prime Minister, /
Monsieur le Premier Ministre,

IRAK AHMAD AMR ABD AL QADIR MUHAMMAD

TORTURÉ ET CONDAMNÉ À MORT

Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad, un Palestinien né en Irak, a été arrêté à Bagdad le 21 juillet 2006 et détenu au secret pendant plus d'un an. Selon les informations reçues par Amnesty International, il a été contraint sous la torture à « avouer » appartenir à un groupe armé et avoir projeté de poser des bombes. Il a été condamné à mort le 17 mai 2011, au titre de la Loi antiterroriste de 2005.

Les avocats d'Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad ont indiqué que les témoins, parmi lesquels des policiers, ont donné des informations contradictoires. Le jugement précise qu'il est revenu sur ses « aveux » devant le tribunal et qu'un examen médico-légal mené en août 2008 avait conclu qu'il présentait des cicatrices sur le corps.

Toutefois, la cour s'est explicitement appuyée, entre autres éléments, sur ses « aveux » pour le condamner à mort, indiquant qu'ils étaient dignes de foi car faits à une date beaucoup plus proche du crime que ses déclarations ultérieures devant les juges. Aucune enquête exhaustive et indépendante ne semble avoir été menée sur les allégations de torture d'Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad.

Sa condamnation à mort a été confirmée par la Cour de cassation. Il est détenu dans le quartier des condamnés à mort de Camp Justice, à Bagdad.

Veuillez écrire au président Jalal Talabani pour l'exhorter à commuer sans délai la peine capitale prononcée contre Ahmad Amr Abd al Qadir



Muhammad. Demandez qu'une enquête approfondie soit rapidement menée par un organe indépendant sur ses allégations de torture et que les responsables présumés soient déférés à la justice. Exhortez également les autorités à accorder à Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad un nouveau procès conforme aux normes d'équité des procès et excluant le recours à la peine de mort. Adressez vos appels à :

President of the Republic of Iraq
Jalal Talabani
Convention Centre (Qasr al-Ma'aridh)
Baghdad
Irak

Courriel : info@pmo.iq
Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Président,

IRAN SAYED ZIAODDIN NABAVI

PRISONNIER D'OPINION CONDAMNÉ À 10 ANS DE RÉCLUSION

Sayed Ziauddin Nabavi, un étudiant, purge actuellement une peine de 10 ans de réclusion à la prison de Karoun, dans des conditions déplorables, pour diverses « atteintes » à la sécurité nationale. Or, il s'agit d'un prisonnier d'opinion dont le seul crime est d'avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'expression et d'association. Il purge sa peine en « exil intérieur », c'est-à-dire loin de sa famille, qui peut difficilement lui rendre visite. Il aurait été frappé pendant ses interrogatoires et à son arrivée à la prison.

Membre du Conseil consultatif sur le droit à l'éducation, fondé en 2009 par des étudiants qui s'étaient vu interdire de poursuivre leurs études en raison de leurs activités politiques ou de leurs croyances, Sayed Ziauddin Nabavi a été arrêté en juin 2009 après avoir pris part à des manifestations à la suite de l'élection présidentielle.

Sa condamnation est pour partie liée à ses relations présumées avec une organisation interdite, l'Organisation des moudjahidin du peuple d'Iran (OMPI), peut-être parce que certains de ses proches ont des liens avec des membres de l'OMPI. Il nie toutes les charges retenues contre lui.

Sayed Ziauddin Nabavi risque aujourd'hui une prolongation de sa peine, car il a été inculpé pour avoir rédigé une lettre ouverte au sujet d'un détenu condamné à mort.

Veuillez écrire aux autorités iraniennes pour leur demander de libérer Sayed Ziauddin Nabavi immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un



prisonnier d'opinion. Exhortez-les à le transférer dans une prison moins éloignée de chez lui en attendant sa libération et à faire en sorte qu'il soit à l'abri de la torture et d'autres mauvais traitements. Demandez également qu'une enquête exhaustive et impartiale soit ouverte sur ses allégations de mauvais traitements en détention et que les responsables résumés rendent des comptes. Adressez vos appels à :

Head of the Judiciary
Ayatollah Sadegh Larijani
Edareh koll Ravabet Omoumi va Tashrifat
Ghoveh Gazaayeh
Pelak 4, Bon Bast Azizi 1
Balatar az tagato Pastoor
Khiyaban ValiAsr
Tehran,
Iran
Courriel : info@dadiran.ir (objet : « FAO
Ayatollah Larijani »)
Formule d'appel : Your Excellency, /
Excellence,

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE JUAN ALMONTE HERRERA

PORTÉ DISPARU

Le 28 septembre 2009, Juan Almonte Herrera – membre du Comité dominicain des droits humains – a été enlevé par quatre hommes armés à Saint-Domingue, en République dominicaine. Des témoins auraient reconnu des agents de l'unité de la police nationale chargée de lutter contre les enlèvements.

Lorsqu'une décision de justice a ordonné sa libération début octobre, la police a nié le placement en détention de Juan Almonte et l'a déclaré fugitif et recherché dans le cadre d'une affaire d'enlèvement à Nagua.

En octobre 2009, deux corps carbonisés non identifiés ont été retrouvés dans une voiture à Saint-Domingue. L'un a été identifié comme étant Juan Almonte par sa sœur. Or, les autorités ont dit à la famille que les résultats des tests ADN étaient négatifs.

Quatre ans plus tard, la famille et les avocats de Juan Almonte n'en savent toujours pas plus. Ils ont décidé de porter l'affaire devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Ils sont déterminés à obtenir justice mais n'ont à ce jour reçu aucune réponse officielle au sujet de sa disparition, en dépit des trois plaintes déposées auprès des autorités judiciaires. Deux autres suspects dans l'affaire de l'enlèvement de Nagua pour lequel Juan Almonte était recherché sont morts le 10 octobre 2009, alors qu'ils se trouvaient aux mains de la police.

Veuillez écrire aux autorités pour les exhorter à révéler ce qu'il est advenu de Juan Almonte Herrera. S'il est en détention, demandez qu'il soit remis en liberté immédiatement ou inculpé d'une



infraction prévue par la loi. Si ce n'est pas le cas, exhortez-les à ouvrir une enquête exhaustive, impartiale et indépendante sur sa disparition forcée, à en rendre les résultats publics et à déférer les responsables présumés à la justice. Adressez vos appels à :

Francisco Domínguez Brito
Procurador General
Procuraduría General de la República
Ave. Av. Jiménez Moya esq. Juan Ventura
Simón
Palacio de Justicia
Centro de los Heroes Constanza, Maimón y
Estero Hondo
Santo Domingo
République dominicaine

Fax : +1 809-532-2584
Courriel : info@pgr.gob.do
Formule d'appel : Señor Procurador General, /
Monsieur le Procureur général,



LE DROIT À UN AVENIR MEILLEUR

LE XXI^E SIÈCLE EST CELUI OÙ NOUS SOMMES CENSÉS RELÉGUER LA PAUVRETÉ AU PASSÉ. À L'HEURE OÙ DÉMARRENT LES POURPARLERS QUI DÉTERMINERONT CE QUI REMPLACERA LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT LORSQU'ILS ARRIVERONT À EXPIRATION EN 2015, NOUS NOUS INTÉRESSONS AUX RÉPERCUSSIONS QU'ILS ONT PU AVOIR SUR LA VIE D'UNE FILLETTE BRÉSILIENNE DEPUIS LEUR ADOPTION.

En l'an 2000, une petite fille voyait le jour dans le plus grand pays d'Amérique du Sud, le Brésil. Nous l'avons inventée pour les besoins de cette histoire, mais sa vie est à l'image de celle de millions d'autres enfants à travers le monde. Appelons-la Maria.

Pendant qu'elle dormait dans les bras de sa mère, dans un hôpital urbain délabré, les dirigeants du monde trinquaient à l'ONU. Pour la première fois de l'histoire, ils venaient de tomber d'accord sur un programme concret, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), visant à améliorer la vie des personnes pauvres dans des domaines tels que la santé, l'éducation et l'égalité des genres. Des personnes comme Maria et sa mère, Rosa.

Rosa était tombée enceinte à 15 ans de son premier petit ami, João. On ne

leur avait pas dit grand-chose de la contraception, et ils n'osaient pas poser de questions.

La chance était avec eux : la grossesse et l'accouchement se sont bien passés. Cette même année, environ 80 mères sur 1 000 sont mortes au Brésil avant, pendant ou après la naissance de leur enfant.

SEULES À LA MARGE

Dans la favela – bidonville – Maria était entourée de sa famille et de ses voisins et amis. Elle était placée dans une crèche gratuite pendant que Rosa travaillait. La famille mangeait généralement à sa faim et Maria n'a pas souffert de malnutrition, contrairement à tant d'autres bébés de son âge.

Mais, quand la famille a été expulsée de force de sa maison, le petit monde de

Maria s'est écroulé. Ils sont partis avec ce qu'ils pouvaient porter, n'ayant été prévenus que quelques heures avant que les bulldozers ne rasant leur maison pour faire place à une nouvelle route.

Depuis, Maria a beaucoup déménagé. Elle a souvent eu soif, parce qu'il n'y avait jamais suffisamment d'eau potable. Ils ont perdu le contact avec leurs amis et leur famille, et se sont souvent sentis seuls.

Maria était entrée à l'école primaire, comme la plupart des petits Brésiliens, et adorait apprendre. Mais il lui était difficile de rester dans la même école. Déménager impliquait de repartir à zéro dans un nouvel établissement, et elle n'aimait pas cela. Comme elle ne pouvait pas toujours se laver, elle se sentait sale et craignait d'être brimée. Il arrivait que Rosa ne puisse pas lui payer son uniforme ou ses fournitures scolaires.

Si le salaire minimum a été multiplié par deux au Brésil depuis la naissance de Maria, les prix des denrées alimentaires ont également fortement augmenté. Rosa a du mal à assurer leur subsistance, João étant parti.

Aujourd'hui, Maria s'apprête à fêter son 13^e anniversaire. Elle s'intéresse aux garçons et songe à trouver du travail. Rosa lui répète que l'éducation est son seul espoir si elle veut sortir de la misère. Les chances qu'elle poursuive ses études s'améliorent : près de la moitié des 15-17 ans sont aujourd'hui scolarisés au Brésil – alors qu'ils n'étaient que 18% en 1992.

DES VIES ET DES AVENIRS MENACÉS

Rosa craint également que Maria ne puisse pas disposer librement de son corps. Des millions de filles comme elle ne reçoivent aucune éducation sexuelle. Beaucoup tombent enceintes sans l'avoir désiré, faute d'information et d'accès à la contraception, ou à la suite de violences sexuelles. Le recours à des méthodes d'avortement risquées met leur vie en danger.

Une jeune fille dans le bidonville de Manguinhos, à Rio de Janeiro, au Brésil.

Et aujourd'hui, un nouveau projet de loi brésilien prévoit de sanctionner pénalement les femmes et les filles qui ont recours à l'avortement, et de poursuivre les professionnels de santé qui le pratiquent. Si le Congrès approuve cette loi, la vie et l'avenir des jeunes femmes seront menacés.

LE DROIT À UN AVENIR MEILLEUR

Sixième économie du monde, le Brésil connaît aujourd'hui ce qui est souvent considéré comme une *success story* sur la scène internationale. Or, si des progrès ont été accomplis, les inégalités restent profondes. Treize ans après l'adoption des OMD, les filles comme Maria – dont beaucoup sont d'origine africaine – figurent toujours parmi les personnes les plus vulnérables de la planète.

Le Brésil a adhéré à des traités juridiquement contraignants qui protègent les droits économiques, sociaux et culturels des citoyens, comme le droit à un logement décent, à l'eau, à la nourriture, à l'éducation et à la santé. Mais, pour l'heure, la plupart des citoyens ordinaires ne savent pas comment obtenir justice.

Le Brésil n'ayant toujours pas adhéré à un mécanisme international habilité à recevoir des plaintes (le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), les Brésiliens sont dans l'incapacité de demander justice auprès des Nations unies si leur gouvernement bafoue leurs droits.

À partir de maintenant, et jusqu'au prochain sommet des dirigeants du monde, en 2015, nous militerons pour que les droits humains soient au centre du Programme de développement pour l'après 2015 et des nouveaux OMD.

C'est à nous de rappeler aux dirigeants de ce monde que des enfants comme Maria ont droit à un avenir meilleur.

AGISSEZ

Contactez votre bureau local d'Amnesty pour découvrir ce que fait votre gouvernement et rendez-vous sur www.facebook.com/demanddignityglobal pour suivre les mises à jour de la campagne

BONNES NOUVELLES

UNE INDEMNISATION POUR BHUPENDRA

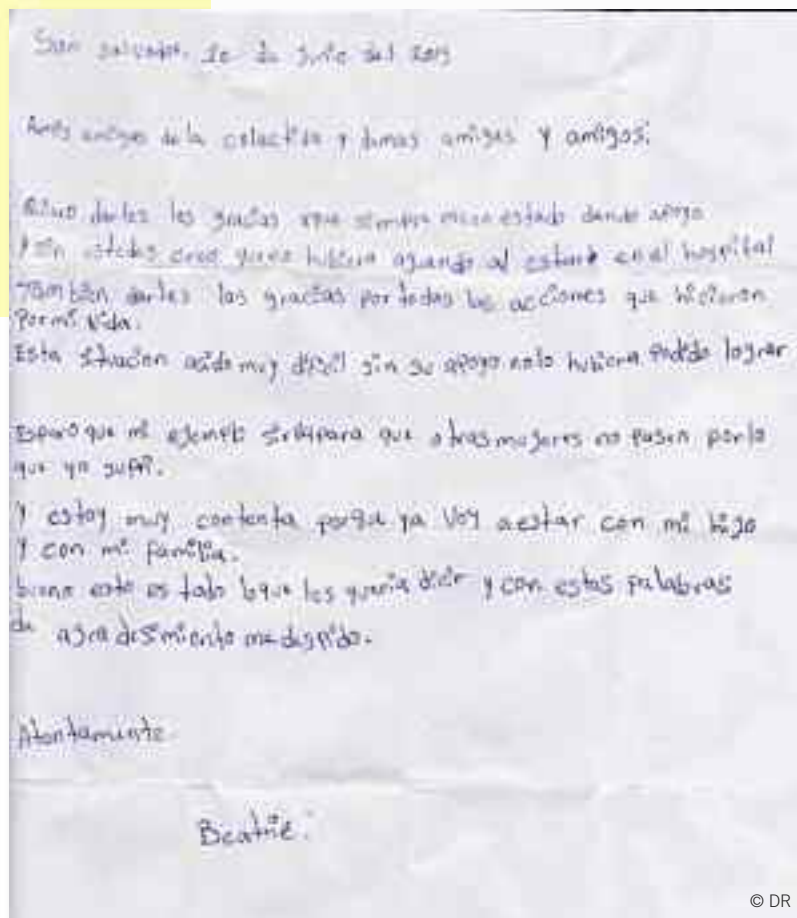
Bhupendra Malla Thakuri, un travailleur migrant népalais devenu infirme à la suite d'un accident du travail survenu au Qatar, est rentré chez lui après avoir obtenu une indemnisation.



© DR

En juin 2011, Bhupendra a failli mourir d'une hémorragie après avoir été renversé par un camion de vidange (voir en page 2 du FIL de juin-juillet 2013). À sa sortie de l'hôpital, son employeur a essayé de le renvoyer chez lui pour éviter d'avoir à payer son traitement médical. Face au refus de Bhupendra, l'entreprise a suspendu le versement de son salaire et déclaré qu'il ne serait indemnisé que s'il signait une déclaration mensongère affirmant qu'il avait perçu son salaire.

Bhupendra a déposé une plainte mais n'a touché aucun salaire pendant toute la durée de la procédure, si bien qu'il a été contraint d'emprunter pour payer ses médicaments, sa rééducation et sa nourriture. Il n'avait pas d'avocat. Au terme de deux années de combat, le tribunal a obligé son employeur à lui verser une indemnisation. Malgré cela, l'entreprise a refusé de lui rendre son passeport, et il lui a fallu attendre un mois de plus avant de pouvoir rentrer chez lui.



© DR

BEATRIZ REMERCIE CEUX QUI L'ONT SOUTENUE, ELLE A REÇU LE TRAITEMENT MÉDICAL QUI LUI A SAUVÉ LA VIE

Après plusieurs mois de campagne, Beatriz, une jeune mère salvadorienne de 22 ans, enceinte, a enfin reçu, en juin, le traitement médical d'urgence dont elle avait besoin. Souffrant d'un certain nombre de problèmes de santé, elle serait sans doute morte si elle avait mené sa grossesse à son terme. En outre, il est apparu que son fœtus souffrait d'une malformation grave du cerveau et n'aurait pas survécu plus de quelques heures après la naissance.

Son histoire a suscité un émoi considérable à travers le monde et incité au moins 23 sections à faire campagne en sa faveur, notamment avec une pétition qui a totalisé 80 000 signatures, des actions sur Twitter, une action en ligne qui a réuni plus de 3 500 signatures en moins de 24 heures, et des manifestations devant un certain nombre d'ambassades du Salvador. Toutes ces actions ont mis les autorités sous pression et donné au cas de Beatriz un retentissement international.

Voici la lettre qu'a adressée Beatriz à tous ceux qui l'ont soutenue :

San Salvador, le 10 juin 2013

Mes amis du Colectivo Feminista et du reste du monde, je souhaiterais vous remercier de m'avoir soutenue durant tout ce temps. Sans vous, je crois que je n'aurais pas supporté mon séjour à l'hôpital.

Je voudrais également vous remercier pour toutes les actions que vous avez entreprises pour ma vie. Cette situation a été très difficile et, sans votre soutien, je n'aurais pas été capable de tenir jusqu'au bout. J'espère que mon exemple servira, afin que d'autres femmes n'aient pas à endurer ce que j'ai enduré.

Et je suis très heureuse car je vais maintenant être auprès de mon fils et de ma famille.

C'est tout ce que je voulais dire, et je vous laisse sur ces mots de remerciements.

Bien cordialement,
Beatriz

« **CHAQUE
PERSONNE A DE
LA VALEUR. IL NE
FAUT JAMAIS
L'OUBLIER.** »

L'ANCIEN AMBASSADEUR DE NORVÈGE AU
CHILI FRODE NILSEN, QUI A AIDÉ DES
CENTAINES DE PERSONNES À ÉCHAPPER
AU TERRIBLE RÉGIME DU GÉNÉRAL
PINOCHET DANS LES ANNÉES 1970.
VOIR PAGE 10.

AMNESTY
INTERNATIONAL

